

Le dernier recours des Reichmann

TORONTO (Reuter) — Le géant canadien de l'immobilier Olympia and York Developments Ltd. (O&Y) a annoncé hier que la Cour de justice de l'Ontario avait accepté la mise sous protection judiciaire de 28 sociétés du groupe dans le cadre de la loi canadienne des faillites.

Avec une exception toutefois. Abitibi-Price a fait savoir que cette situation n'aurait aucune incidence sur ses activités commerciales et sa situation financière.

tuation financière.

La compagnie, dont les actions sont cotées en bourse, soutient que ses relations avec ses banquiers, ses clients, ses fournisseurs et ses employés ne seront en rien affectées par la décision rendue. Olympia & York détient 82 % des actions d'Abitibi-Price. Cette participation majoritaire demeure inchangée. Abitibi-Price est une entreprise de produits forestiers.

O&Y et quatre des sociétés canadiennes du groupe ont également déposé des dossiers de demande de protection judiciaire dans le cadre du Code des faillites US, auprès du tribunal des faillites du district sud de New York.

Cette démarche a été rendue nécessaire par les importants actifs que détiennent ces sociétés aux États-Unis, notamment des participations dans Olympia & York (US)

Holdings Co., mais elle ne concerne pas les actifs contrôlés par les filiales d'O&Y aux États-Unis.

O&Y a précisé que certains de ses créanciers l'avaient encouragé à suivre cette procédure qui sera un nouvel élément des discussions en cours aux États-Unis et celles concernant Canary Wharf. O&Y a ajouté que ni Olympia & York (US) Holdings ni ses autres sociétés US n'avaient demandé de protection judiciaire et

qu'aucun de leurs actifs ou opérations n'étaient pas concernés par sa procédure.

Les sociétés US du groupe poursuivent des négociations visant à restituer leurs dettes.

Par ailleurs, Olympia and York Developments espère encore éviter d'avoir à faire de même pour son projet immobilier londonien de Canary Wharf, appelé à devenir le plus grand centre d'affaires européen.

« Je garde l'espoir que nous parviendrons à un accord avec les bailleurs de fonds de Canary Wharf pour continuer d'opérer sans avoir à nous placer sous protection judiciaire », a dit Steve Miller, principal représentant d'O&Y pour les négociations avec ses créanciers, au cours d'une conférence de presse.

Les créances de ces 11 banques totalisent 578 millions de livres sterling.

« Ce n'est pas fin de O&Y », assure son président

Paul Loong

de la Presse canadienne

TORONTO — « Ce n'est pas la faillite; ce n'est pas la liquidation; ce n'est pas la fin d'Olympia & York Developments », a assuré hier le président de la compagnie, M. Gerald Greenwald.

O&Y, a-t-il dit, a obtenu la protection de la loi canadienne sur les faillites jusqu'à la mi-octobre, ce qui signifie que ses créanciers ne pourront pas l'accuser à la faillite pendant ce temps. Entre-temps, un plan de redressement leur sera soumis.

La compagnie a également reçu la protection des tribunaux américains, mais seulement pour ses filiales canadiennes, non pour ses actifs américains. Aucune démarche n'a été faite en Grande-Bretagne pour l'immense complexe immobilier de Canary Wharf.

La dette d'Olympia & York s'élève à 14,3 milliards \$.

M. Greenwald a comparé le recours aux tribunaux à une « façon chirurgicale » de s'attaquer au problème de la dette.

La compagnie espère obtenir ainsi la stabilité, qui lui permettra de se restructurer.

Pour M. Steve Miller, principal conseiller financier d'O&Y, c'est comme « marcher dans la rue ». « La pluie se met à tomber, a-t-il dit, et vous ouvrez votre parapluie. Mais vous continuez à marcher. Nous continuons à aller de l'avant. »

M. Greenwald s'est dit « confiant qu'O&Y va sortir de la restructuration comme une entreprise financièrement plus forte, avec l'appui et la coopération de nos prêteurs ».

Chose certaine, la nouvelle de la protection de la loi sur les faillites accordée à O&Y ne semble avoir influencé que pour un temps très limité les marchés financiers internationaux.

À la Bourse de Toronto, l'indice composé TSE 300, qui représente la valeur des actions des 300 plus importantes sociétés canadiennes, a augmenté de 3,12 points à 3391,43.

Après avoir clôturé jeudi à 83,13 cents US, le dollar canadien a chuté à 82,78 cents US en début de matinée, mais il a clôturé hier à 83,19 cents US.

À New York, par contre, l'indice Dow Jones a perdu 15,75 points à 3353,09.

M. Greenwald, à qui on a demandé quel incident en particulier avait incité O&Y à s'adresser aux tribunaux, a répondu : « Je ne peux pas en identifier aucun. Ce fut une accumulation d'événements ».

C'est ainsi que la compagnie en difficulté n'a pas réussi, jeudi, à faire un versement d'intérêts de 17 millions \$ sur le First Canadian Place, un magnifique édifice de 72 étages, à Toronto, que les créanciers pou-

vaient saisir.

Jeudi également, O&Y a perdu en appel, devant la Haute cour de Londres, la demande de remettre à plus tard le paiement d'une somme de 290 millions \$ à la banque commerciale Morgan Stanley pour la construction de l'une des tours du complexe de Canary Wharf.

La protection de la loi sur les faillites n'a pas été demandée dans le cas de Canary Wharf, l'immense projet immobilier londonien, dont le coût total s'élève à 7,8 milliards \$.

Selon l'économiste George Vasic, de la firme DRI Canada, la démarche judiciaire d'O&Y peut provoquer une hausse des taux d'intérêt et nuire à la relance économique, en diminuant la confiance des entreprises commerciales et des consommateurs.



Gerald Greenwald

PHOTO CP

Deux banques canadiennes marchent sur des oeufs

Robert Dutrisac

LES COURS bancaires canadiens ont bien réagi hier à l'annonce d'Olympia & York qui s'est placée sous la protection de la loi, même les titres des deux banques canadiennes les plus enfoncées, la CIBC et la Banque Nationale.

Les titres de la CIBC ont débuté la journée à 26 3/4 \$ pour clôturer à 28 3/4 \$, tandis que les actions de la Banque Nationale passaient de 8 3/4 \$ à 8 3/4 \$. Cette dernière aurait prêté à Olympia & York entre 300 et 500 millions \$ et la CIBC, entre 750 et 900 millions \$. Aucune des deux banques n'a voulu à ce jour dévoiler le montant exact de ses engagements.

En tenant compte de leur taille respective, c'est la Banque Nationale

qui est la plus exposée à un éventuel effondrement de l'empire des frères Reichmann. L'avoir des actionnaires de la Banque Nationale s'élève à 1,8 milliard \$, ce qui se compare à 6,7 milliards \$ pour la CIBC. Toute proportion gardée, la Banque Nationale est deux fois plus engagée que sa consœur torontoise dans les méandres du complexe empire, d'autant plus qu'elle aurait avancé une forte somme pour la construction de Canary Wharf à Londres.

Des rumeurs persistantes dans les milieux financiers montréalais veulent que la Banque Nationale inscrive en 1992 une provision pour pertes de 100 millions \$, séquelle de ses prêts à Olympia & York. Ce douloureux exercice, elle le répéterait en 1993 pour un total de 200 millions \$.

Le porte-parole de la Banque Nationale, M. Alain Charbonneau, a indiqué, hier, que de telles radiations avaient été discutées lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Banque le 30 avril. Il en sera vraisemblablement question au cours de la prochaine réunion à la fin du mois.

Le recours des Reichmann à loi sur les faillites « n'a rien changé » pour la Banque, a soutenu M. Charbonneau. « Rien n'a bougé. Pas de commentaires. »

La vraie question ici n'est pas de savoir si la Banque Nationale esuiera une perte à cause d'Olympia & York; cela est acquis, a souligné hier M. Steve Kressler, analyste du secteur bancaire chez Midland Walwyn à Toronto. « La vraie question, c'est combien et quand ? », a-t-il fait valoir.

Le fait que Olympia & York se soit mise sous la protection de loi n'est pas nécessairement négatif, estime l'analyste. « Les créanciers seront forcés de s'asseoir à table. Ils doivent s'entendre sur un plan global visant la compagnie dans son ensemble et éviter de mettre l'empire en faillite », croit-il.

Quand aux titres de la Banque Nationale, M. Kressler en recommande toujours l'achat même si la taille des prêts consentis par la Banque Nationale demeure une énigme pour lui. « Pourquoi ont-ils accordé des prêts aussi considérables ? » se demande-t-il, faisant écho aux interrogations de nombreux investisseurs.



Albert et Paul Reichmann, au sortir d'une rencontre avec les banquiers.

PHOTO CP



CONCEPT ARTISTIQUE

L'immense complexe immobilier Canary Wharf, à la source des ennuis d'Olympia & York.

Ottawa et Toronto s'en lavent les mains

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

NI LE GOUVERNEMENT fédéral, ni le gouvernement ontarien n'ont l'intention d'aider financièrement Olympia & York, qui vient de se placer sous la protection de la loi sur les faillites.

À Ottawa, le ministre fédéral des Finances Don Mazankowski a indiqué qu'il n'avait pas changé d'idée et que le géant immobilier devrait se débrouiller sans l'aide du gouvernement.

« Nous avons toujours dit qu'il s'agissait d'une transaction commerciale qui doit se régler dans le secteur privé et c'est ce qui est en train de se produire ».

À Queen's Park, le trésorier de l'Ontario Floyd Laughren a fait remarquer que son gouvernement n'a

pas les sommes d'argent nécessaires pour aider un géant de la taille de O&Y, dont les dettes de 14,3 milliards \$, incidemment, sont supérieures au déficit de l'Ontario.

« Peu importe le niveau d'investissement que nous aurions pu faire, cela n'aurait pas été adéquat, compte tenu de l'ampleur du problème ».

Au début des troubles financiers de Olympia and York, il fut question qu'Ottawa et Queen's Park versent une aide d'environ 100 millions \$. Puis, on envisageait de garantir certains prêts. Mais les deux gouvernements se sont finalement entendus pour ne pas venir à la rescousse du géant canadien. « Nous nous étions dits que cela n'était pas la bonne chose à faire et que la compagnie devait se restructurer », a expliqué M. Laughren.

Les deux ministres, chacun de leur

côté, ont voulu lancer des appels au calme hier.

M. Mazankowski a fait valoir que les banques canadiennes à qui Olympia and York doit de l'argent ne sont pas menacées. « C'est évident qu'il y aura des effets (sur l'économie) mais cela ne sapera pas l'intégrité des institutions financières. Ces dernières demeureront solides », a-t-il déclaré.

De son côté, le ministre Laughren, qui avait la mine sombre, a déclaré : « Le problème est sérieux mais les opérations de la compagnie sont viables et solides. O&Y a simplement des difficultés avec l'ampleur de sa dette. J'ai confiance. Tout ira bien », a-t-il déclaré avant d'ajouter : « J'espère que personne ne s'alarmera ».

« Olympia and York n'est pas en faillite », rappelait Don Mazankowski.

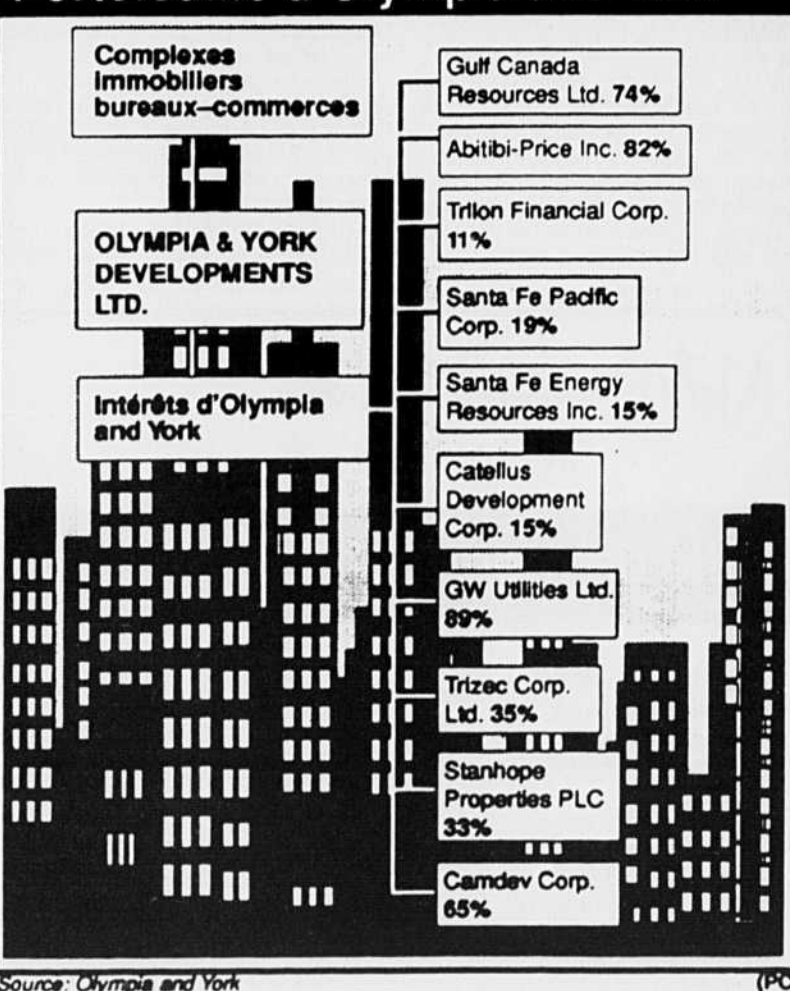
M. Laughren croit que l'applica-

tion pour la loi des faillites est la meilleure chose à faire compte tenu des circonstances : « C'est toujours malheureux quand une grande compagnie en arrive là. Mais je crois que c'était la bonne façon d'agir. Cela va permettre une restructuration plus ordonnée et plus ouverte de l'entreprise », a-t-il opiné.

Le gouvernement de l'Ontario est un créancier de O&Y : il possède, sous forme de papier commercial, des intérêts de 15 millions \$ dans l'édifice de la tour de la Bourse à Toronto. À ce sujet, rien n'est à craindre, selon M. Laughren : « Je ne sais pas combien vaut cette tour, mais c'est un investissement solide ».

Le rôle du gouvernement de l'Ontario est comme celui de tous les autres petits ou moyens créanciers : attendre le plan de restructuration, a-t-il conclu.

Portefeuille d'Olympia and York



Source: Olympia and York

(PC)

ENVIRONNEMENT

Le Québec à l'heure de Rio

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 22 mai 1992

PARUTION
le 30 mai
DANS
LE DEVOIR

La planète est en danger. Les changements climatiques que nous connaissons depuis quelques années, la désertification qui ne cesse de s'étendre, les forêts que l'on coupe à un rythme effarant, les cours d'eau, les lacs et les océans qui deviennent des dépotoirs à ciel ouvert, la population mondiale qui se multiplie comme jamais auparavant, voilà autant de questions qu'il faudra résoudre rapidement pour assurer la survie des générations à venir.

Dans son cahier spécial sur l'Environnement, LE DEVOIR fera le point sur la question. Quelles seront les implications de l'agenda proposé à Rio sur l'industrie et la vie des Québécois? Un dossier à lire, samedi le 30 mai, dans LE DEVOIR.

CAHIER
SPÉCIAL

ECONOMIE

Le libre-échange nord-américain «nous tuera»

Le président des manufacturiers du vêtement demande un changement fondamental dans l'orientation des discussions

Catherine Leconte

Sous sa forme actuelle, le projet d'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en cours de négociation entre le Canada, les États-Unis et le Mexique « nous tuera », affirme carrément Jack Kivenko, président de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement.

M. Kivenko, dont la compagnie, comme sous le nom de Jack Spratt, fabrique des jeans dans le nord de Montréal, préside aussi le comité qui conseille au nom de l'industrie du textile-vêtement les négociateurs canadiens de l'ALÉNA, dont il suit donc de près la démarche. Or, à ce chapitre, ces derniers se sont heurtés, depuis le début des pourparlers, à un véritable mur américain, nous a-t-il expliqué en entrevue.

Raison pour laquelle les industriels canadiens du vêtement, réunis en congrès lundi à Montréal, ont officiellement recommandé au négociateur en chef d'Ottawa, John Weekes, de ne pas signer le chapitre textile du futur accord trilatéral (voir LE DEVOIR du 12 mai). Le Canada aurait plutôt avantage, selon eux, à négocier un accord bilatéral avec le Mexique qui viendrait simplement s'ajouter à l'accord de libre-échange canado-américain existant (ALÉ). « Nous aurions quand même un libre-échange les uns avec les autres, mais sur une base triangulaire et non pas trilatérale », résume M. Kivenko.

Et encore ! « Si aucune entente n'était signée avec le Mexique, ajoutez-t-il, ça ne nous ferait ni chaud ni froid. Mais puisque qu'Ottawa croit de toute évidence qu'il en faut une, allons-y ! Nous avons déjà un mauvais accord avec les États-Unis. Nous ne devrions signer un accord trilatéral que s'il constitue une amélioration par rapport à l'ALÉ. À ce stade, ce n'est pas le cas. »

Comment en est-on arrivé à cette impasse ? Aux négociations, « les Américains ont rejeté les uns après les autres toutes les propositions canadiennes », raconte M. Kivenko. « À tout point de vue, ils veulent que cet accord leur profite, à eux. Ils disent par exemple que pique les tissus de coton que nous utilisons pour nos vêtements ne sont pas faits au Canada, ils veulent que nous achetions le tissu aux États-Unis. C'est l'élément fondamental de l'accord. »

Accord qui en devient, du même coup, « inacceptable » pour les manufacturiers canadiens de vêtements parce, explique M. Kivenko, « nous importons plus de la moitié des tissus que nous utilisons et nous ne les

importons pas des États-Unis, pour toutes sortes de bonnes raisons dont la principale est que notre industrie est d'un type différent : il nous faut d'autres tissus et en plus grande variété que les produits standardisés dans lesquels les Américains sont spécialisés. Et même les manufacturiers comme moi qui utilisent les produits standardisés ne veulent pas des produits américains parce qu'ils sont conçus pour les Américains : on ne peut les acheter qu'en des quantités tellement énormes et des couleurs si peu originales que ce serait inacceptable pour la clientèle canadienne. »

Exemple : aux États-Unis, la commande minimum pour un tissu de polycoton est de 15 000 verges, alors que M. Kivenko affirme que ses fournisseurs actuels acceptent sans rechigner des commandes de 500 verges seulement. Acheter en grosse quantité « peut convenir à certains d'entre nous, mais certainement pas à la grande masse des entreprises canadiennes : elles n'en auraient jamais les moyens. »

Le problème, c'est qu'aux termes de l'ALÉ canado-américain, comme du projet d'ALÉNA trilatéral, un vêtement doit être fait de tissu de fabrication nord-américaine pour pou-

voir être exporté sans droit de douane. Dans l'ALÉ, les manufacturiers canadiens ont cependant obtenu certaines exemptions à cette règle de base, sous la forme de « quotas tarifaires », qui leur permettent d'exporter aux États-Unis, sans droit de douane, certains types de vêtements, en quantités limitées, même si leur tissu n'est pas d'origine nord-américaine.

Mais en pratique, « la façon dont ces quotas sont actuellement définis nous empêche de les utiliser pleinement, pour toutes sortes de raisons techniques », se plaint M. Kivenko. Et dans le projet d'ALÉNA, c'est encore pire : le tissu devrait être non seulement fabriqué en Amérique du Nord, mais fait à 100 % de fibres produites en Amérique du Nord — c'est-à-dire, concrètement, aux États-Unis.

La seule mesure d'atténuation de cette règle que les négociateurs américains ont accepté d'envisager, c'est d'augmenter les quantités de vêtements canadiens susceptibles de bénéficier de l'exemption des quotas tarifaires, raconte M. Kivenko. Sauf qu'en même temps, « ils sont en train de limiter notre accès aux quotas en les définissant de telle sorte que les

tissus fait de Denim, de drap Oxford et de certaines mailles en seraient exclus, ce qui frappe précisément les produits dont nous sommes gros producteurs. C'est très intelligent de leur part. Accroître nominativement les quotas et nous en couper ensuite tout accès est une splendide stratégie : ça nous tuera ! »

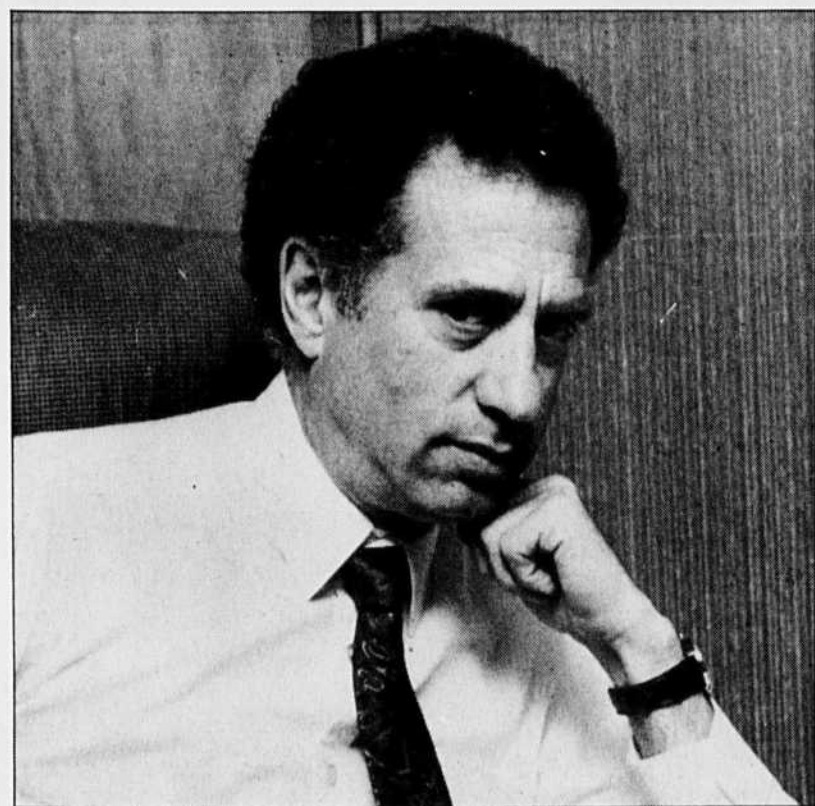
Sans compter que les Américains réclament par la même occasion un amendement à l'ALÉ concernant l'un des rares quotas qui, selon M. Kivenko, s'est avéré utile aux manufacturiers canadiens, celui des tissus de laine : comme les fabricants canadiens de costumes en drap de laine en ont tiré profit (ils ont exporté quelque 500 000 costumes l'an dernier et le nombre devrait passer à 700 000 cette année), les Américains demandent une réduction du nombre de costumes canadiens autorisés à bénéficier du quota lainier.

Mais ces noirs desseins des négociateurs américains n'échappent sans doute pas à leurs vis-à-vis canadiens. Ne peuvent-ils pas négocier une formule de quota tarifaire qui soit vraiment utile à l'industrie canadienne ? « Non, soutient M. Kivenko. Les Américains nous ont opposé une fin de non-recevoir et notre négociateur n'a aucune moyen de pression sur eux : il n'a rien à leur offrir parce que fondamentalement, ils se fichent que nous signions l'accord ou pas. S'il n'y a pas d'entente entre le Canada et le Mexique, les Américains en seront tout à fait heureux parce qu'ils auront obtenu tout ce qu'ils voulaient de toute façon ! »

Selon M. Kivenko, les Mexicains ont d'ores et déjà accepté ces propositions américaines et sont prêts à signer un accord où les règles d'origine sont biaisées en faveur des Américains. « Ils ont concédé davantage qu'ils n'auraient dû. Je le leur ai dit, j'ai passé le texte en revue avec eux et je leur ai montré qu'il est hautement protectionniste pour les producteurs américains de textile-vêtement. Mais les Mexicains ont un autre agenda : ils veulent fournir de l'emploi à leurs gens pour les dissuader d'émigrer aux États-Unis. Comme leur main-d'œuvre est faiblement payée, ils pensent pouvoir importer le tissu des États-Unis et y réexporter des vêtements à bon marché. Et ils pourront le faire sans droit de douane, au contraire de leurs concurrents asiatiques. C'est une très bonne stratégie pour eux. » D'autant que pour l'instant, leurs exportations aux États-Unis sont limitées quantitativement, restriction à laquelle l'ALÉNA mettrait fin.

En revanche, l'industrie canadienne du vêtement n'exporte qu'une très faible part de sa production totale. « Nous aimerions exporter plus, parce que les importations vont continuer à éroder notre part du marché canadien, mais elle reste substantielle », explique M. Kivenko. Et signer l'ALÉNA telle les Mexicains sont prêts à le signer menacerait bien davantage, selon lui, les Canadiens sur leur propre marché qu'il ne leur offrirait d'opportunités à l'exportation.

Pour l'instant, du côté des négociateurs canadiens, on semble réticent à laisser le Mexique et les États-Unis signer sans le Canada une entente bilatérale sur le textile-vêtement, même si on n'exclut pas l'idée en dernier recours. « C'est parce qu'administrativement, ça amènerait des complications qu'ils n'ont pas clairement évaluées », assure M. Kivenko. Mais il se dit convaincu qu'en faisant solennellement à John Weekes la recommandation de se retirer des négociations si les Américains restent inflexibles, « nous lui donnons enfin un moyen de pression. Et je crois qu'il cherchait justement ce genre de munition. »



Jack Kivenko

PHOTO JACQUES GRENIER

Les indiscretions d'American Express

Sous la pression des autorités judiciaires de l'État de New York, American Express Co a admis qu'elle communique, aux commerçants qui acceptent sa carte, des renseignements sur le mode de vie et les habitudes de consommation des porteurs de carte American Express, sans que ces derniers aient été avertis de cette divulgation d'informations sur leur vie privée.

La compagnie disait aux porteurs de carte qu'elle fournissait seulement aux commerçants ses listes d'adresses, à des fins de marketing ou de campagnes promotionnelles. En fait, elle avait accepté de leur donner des détails supplémentaires, pour améliorer ses relations tendues avec eux : les commerçants se plaignaient en effet de la commission trop élevée, selon eux, qu'American Express prélève sur chaque transaction effectuée avec sa carte.

Mais les autorités américaines, tant au niveau fédéral que dans les États, sont en campagne contre ce genre de pratique. L'attorney general (ministre de la Justice) de l'État de New York, Robert Abrams, a été particulièrement virulent à cet égard, affirmant que « le consommateur qui paie avec une carte de crédit a le même droit à préserver sa vie privée que celui qui paie en liquide ou par chèque. »

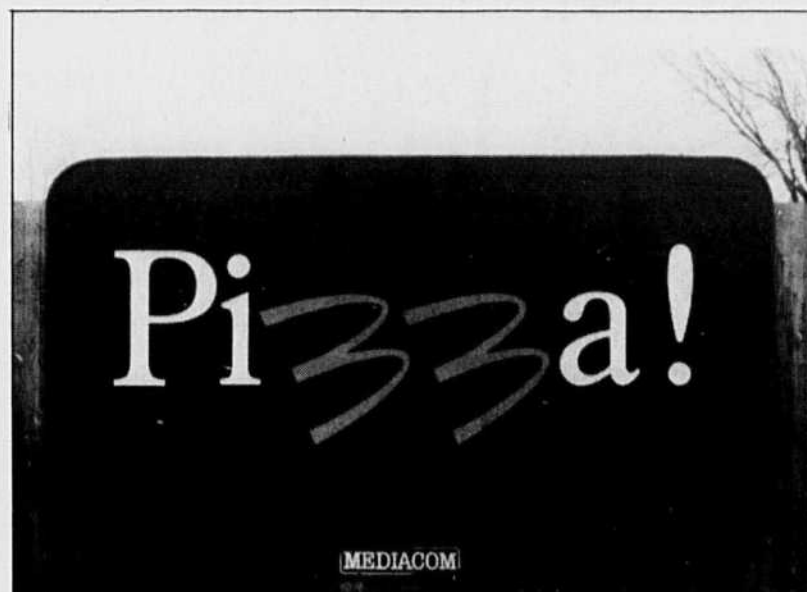
Ses services ont obligé American Express à révéler publiquement l'usage qu'elle fait des informations censément confidentielles dont elle dispose sur ses porteurs de carte. En outre, la compagnie s'est engagée à offrir à ces derniers la possibilité de lui interdire spécifiquement d'utiliser de la sorte les informations les concernant.

Des fonctionnaires de l'État de New York ont précisé qu'ils avaient

aussi fait enquête sur les pratiques en cours chez les émetteurs des cartes Visa et Mastercard, notamment les banques Citicorp et Chase Manhattan. Là aussi, on compile des informations sur les habitudes de consommation des porteurs de carte, dans le but d'évaluer le risque de crédit qu'ils présentent. Mais on ne partage pas ces informations avec les commerçants qui acceptent ces cartes — sur lesquelles la commission de l'émetteur est moindre que celle que prélève American Express.

Selon une porte-parole d'American Express, citée par le Wall Street Journal, les informations fournies se limitent aux noms et adresses des porteurs de carte, répartis en segments marketing. Et elles n'étaient pas vendues aux commerçants, mais seulement louées, et de façon ponctuelle.

PUBLICITÉ / MARKETING



Quand un mot vaut 1000 images

Patrick Pierra

Collaboration spéciale

L'AFFICHE *Pizza!* des Restaurants McDonald vient de remporter coup sur coup deux distinctions prestigieuses : l'Affiche d'or de Mediacom, dans la catégorie des affiches horizontales, et le Grand prix Création du Publicité-Club de Montréal. Cette affiche conçue à Montréal, et qui tapisse les panneaux et les aubris à travers le Canada, risque de faire le tour du monde. « La haute direction de McDonald's à Chicago aime beaucoup ce logo, assure Pierre Ladouceur, directeur senior du marketing des restaurants McDonald du Canada. Si les Mcdo des autres pays ne réutilisent pas ce logo, c'est à n'y rien comprendre ! »

Depuis le 23 mars, le Canada est en effet le premier, des 61 pays où McDonald est implanté, à vendre des pizzas dans l'ensemble de ses restaurants. « En quatre semaines, McDonald's est devenu la première chaîne de pizzerias au pays, affirme Pierre Ladouceur. Nous avons déjà vendu plus de sept millions de pizzas, et nos restaurants servent plus de pizzas que de Big Mac. » La pizza de luxe, toute garnie, est la plus demandée au Québec, alors que la garniture hawaïenne, avec jambon et ananas, arrive en tête en Colombie-Britannique. Dans les Provinces maritimes, c'est la pizza au boeuf qui est la plus souvent servie. Pour répondre à la demande de certains consommateurs, McDonald's prépare maintenant une nouvelle garniture : végétarienne.

La chaîne pourrait encore accroître d'un coup sa part de marché si l'expérience en cours à Winnipeg était jugée concluante : plusieurs voitures aux couleurs de McDonald's y livrent des pizzas sur commande téléphonique. Si Ronald, déjà roi des comptoirs et du service au volant, s'élance sur les routes, les jours de plusieurs pizzerias seront comptés. « N'anticipons pas, dit Pierre Ladouceur. Il faut marcher avant de courir. Nous sommes déjà très satisfaits de notre position actuelle. »

Le simple génie du logo *Pizza!* est pour beaucoup dans ce succès. Pourtant, comme d'autres grandes idées, celle-ci a failli passer inaperçue. Pour les tests que McDonald's a menés dans ses restaurants de Hull, en même temps que dans trois autres villes canadiennes, le bureau de Montréal de l'agence Cossette Communication-Marketing a

proposé une campagne publicitaire comprenant des affiches, des messages télévisés et des messages radio. « À la fin de cette présentation, raconte Pierre Ladouceur, les créatifs nous ont dit : on a aussi une autre idée, mais on ne sait pas trop quoi en faire. Quand j'ai vu le mot *pizza* écrit avec deux M de

McDonald's, inclinés à la place des deux z, j'ai fait remplacer les affiches initiales par ce logo. »

L'idée brillante est sortie des cerveaux de François Sauvé, concepteur-rédacteur, et Paul Lavoie, directeur artistique, de Cossette. Un slogan résumé à un mot exclaimé, suggérant la nouveauté, et annonçant à la fois le produit et son distributeur, impact immédiat du texte, de la forme des célèbres arches du logo corporatif de McDo, et de ses couleurs rouge, jaune et blanche.

« Le logo a bien communiqué l'ampleur de l'événement. Personne n'attendait de la pizza chez McDo. C'était comme la deuxième venue du Christ ! », dit Pierre Ladouceur. À l'en croire, plus personne n'ignore ni ne doute : 99 % des Canadiens interrogés par sondage sauraient déjà que McDonald's commercialise désormais de la pizza. Un taux de notoriété tout à fait exceptionnel pour un laps de temps aussi court.

Il faut dire que McDo a mis le paquet. Ce lancement de produit, en affichage, à la télévision et à la radio, est le plus gros que McDonald's ait jamais fait. Le budget de la campagne, gardé confidentiel, se chiffre en millions, sans doute même en dizaines de millions de dollars. En plus des affiches extérieures, le logo s'est retrouvé partout à l'intérieur des restaurants, jusque sur les cartons d'emballage des pizzas.

C'est ne rien enlever au génie de l'idée que rappeler un précédent, sans lequel le géant de la restauration rapide n'aurait peut-être pas endossé le logo *Pizza!* aussi facilement. Ce précédent, c'est celui du JM, qui transformait les deux arches jaunes de McDo en cri du cocher et... du ventre. « Les grandes entreprises défendent toujours jalousement leur logo », rappelle Jacques Labelle, chef de groupe création de Cossette, qui supervisait jusqu'à ces dernières semaines l'ensemble des campagnes pour McDonald's. « Que McDo nous laisse jouer avec son M était déjà une révolution. Le logo *Pizza!* applique la même recette. »

Si McDonald's se lance un jour dans la livraison à domicile, elle affrontera de front des entreprises rodées aux techniques de concurrence les plus vicieuses. En Floride, par exemple, Domino's Pizza a trouvé une façon peu élégante, mais apparemment très efficace, de promouvoir sa nouvelle recette de pizza. Les camions de livraison de Domino's prennent en filature ceux de la chaîne concurrente, Pizza Hut. À peine un livreur de Pizza Hut a-t-il livré une commande qu'un second livreur se présente à la porte pour offrir gratuitement une nouvelle pizza de Domino's. Les clients sont séduits, au moins autant par le cadeau que par la nouvelle recette de pizza.



Votre Comité-conseil d'arrondissement

Ville de Montréal

Comité-conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Invitation à participer
Assemblée du lundi
25 mai 1992, à 19 h
Centre de la Peltrie
5829, chemin de la
Côte-des-Neiges

Il est à noter que si cette
assemblée doit être ajournée,
elle se poursuivra le jeudi
28 mai 1992, à 19 h, au même
endroit.

À cette occasion, vous
pourrez :

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;

- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;
- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le vendredi 22 mai 1992 au bureau Accès Montréal Notre-Dame-de-Grâce, 5814, rue Sherbrooke Ouest, ou au bureau Accès Montréal Côte-des-Neiges, 5885, chemin de la Côte-des-Neiges.

Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Période de questions du public;

- Étude de l'objet soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, dont :

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 3722, afin de retirer de la zone de l'Oratoire Saint-Joseph un emplacement situé du côté sud du chemin Kingston, pour l'inclure à une zone d'habitation (district électoral de Côte-des-Neiges).

- Informations sur l'implantation de voies réservées sur les artères Côte-des-Neiges, avenue du Parc et René-Lévesque ainsi que sur les mesures prévues pour pallier aux inconvénients occasionnés par cette mise en opération.

- Étude des requêtes des membres du Comité-conseil concernant les projets de travaux non capitalisés (TNC).

Votre Comité-conseil d'arrondissement :

Abe Limonchik, président
district de Côte-des-Neiges

Sharon Leslie, vice-présidente
district de Loyola

Sam Boskey
district de Décarie
Hubert Simard
district de Darlington
Claudette Demers-Godley
district de Notre-Dame-de-Grâce
Marvin Rotrand
district de Snowdon
Saulie Zajdel
district de Victoria

Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Notre-Dame-de-Grâce
872-6731 ou 872-6732
Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Côte-des-Neiges
872-6403 ou 872-6432

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-8738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7599

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

ECONOMIE

Le budget fait consensus sur un point : au plus vite une enquête sur la fiscalité

Claude Turcotte

LE BUDGET déposé jeudi soir par le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Levesque, a suscité un consensus sur un point : le besoin d'une étude sérieuse, globale et objective sur la fiscalité.

Depuis un certain temps déjà, certains organismes ont formulé des propositions en ce sens, bien que les motifs pour le faire aient été très différents pour les uns et les autres, comme l'a illustré la polémique récente entre les centrales syndicales et le Conseil du patronat. Le budget Levesque aura joué le rôle de révélateur et c'est pratiquement à l'unanimité et de partout que provient désormais cette demande d'une étude sur la fiscalité.

Hier, alors que les réactions au budget continuaient de parvenir dans les salles de rédaction, trois organismes ont suggéré la tenue d'une telle étude : la Chambre de commerce du Québec, l'Ordre des comptables agréés et la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec. Un rapide sondage téléphonique a permis de constater que les experts en fiscalité pensent également que le temps est venu de procéder à une telle révision.

M. Denis Mercier, président de la Chambre de commerce du Québec, s'en est expliqué de la façon suivante : « Le budget déposé jeudi par le ministre des Finances est un budget acceptable. Il démontre cependant avec éloquence que le gouvernement ne dispose même plus d'une marge de manoeuvre minimale et témoigne, en ce sens, que le problème de société que constitue l'état des finances publiques du Québec reste entier. Le déficit du dernier exercice budgétaire a été de 715 millions \$ supérieur aux prévisions malgré un sévère contrôle des dépenses.

« Le budget déposé hier donne le signal clair de la rareté des ressources financières disponibles et de l'urgence de revoir en profondeur les dépenses gouvernementales. Sans une telle révision, nous ne pouvons envisager comment le gouvernement parviendra à dégager l'indispensable marge de manoeuvre dont il doit disposer afin de relever les défis urgents que sont la formation professionnelle, la recherche et le développement et l'innovation technologique. La Chambre réclame encore une fois du gouvernement qu'il mette en place une commission non partisane qui aurait pour mandat d'étudier l'état des finances publiques ». M. Mercier ajoutait que la dette totale est de 51 milliards \$, soit 32,8 % du produit intérieur brut, et que les dépenses annuelles d'intérêts siphonnent plus de 13,6 % des revenus.

M. Alain Paris, président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, a tenu des propos de même nature. « Le Québec doit se munir d'une vision à long terme et une étude sérieuse de la fiscalité s'impose pour relever le défi de l'accroissement de la compétitivité des entreprises », disait-il en insistant sur le besoin impérieux d'accroître le contrôle des dépenses et de mettre en place « des mécanismes réellement capables de favoriser un assainissement des finances publiques ». M. Paris arrivait à cette conclusion : « Il est temps d'arrêter de piétiner, de chambarder l'échiquier fiscal et de saupoudrer des mesures qui complè-

xifient un système déjà difficile à gérer ».

La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec réitérait aussi sa demande de « mettre en place rapidement une commission d'enquête sur la fiscalité au Québec, afin de faire le point publiquement sur les tendances récentes du régime fiscal et leur impact sur les budgets des personnes et des familles, particulièrement à modeste et moyen revenu », ce qui rejoint en bonne partie les positions syndicales.

Dans les grands bureaux de comptables, les spécialistes en fiscalité pensent également que le temps d'une grande réflexion est arrivé. M. Yvon Syrenne, de Raymond Chabot Martin Paré, mentionne que la fiscalité est devenue de plus en plus complexe et plus ou moins harmonisée. Il faut, selon lui, revoir non seulement les politiques fiscales, mais aussi l'administration de la fiscalité. Il constate qu'avant la TPS, il y avait 1800 employés fédéraux affectés aux tâches fiscales; ils sont maintenant 5000, même si la TPS devait en principe simplifier la fiscalité. M. Syrenne en conclut que les appareils administratifs sont devenus trop lourds.

M. Pierre Laflamme, de Samson Bélair Deloitte & Touche, souligne comme M. Syrenne que si l'Ontario a jugé bon l'an dernier (le 7 février 1991) de former une commission sur l'équité fiscale, il y a de fortes chances pour qu'un tel besoin de révision existe au Québec. M. Laflamme souligne que la dernière réforme de la fiscalité des entreprises au Québec a eu lieu en 1981. Il y a eu en outre un livre blanc en 1985 sur la fiscalité des particuliers.

Quoi qu'il en soit, le mois dernier les grandes centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ ont réclamé une enquête publique sur la fiscalité, en faisant valoir que « nous ne sommes pas surtaxés, mais mal taxés ». Avec une telle prémisses, la conclusion inévitable est qu'il faut faire payer davantage les riches. Cela évidemment a fait sursauter le patronat et son Conseil, dont le président, M. Ghislain Dufour, selon qui l'équité fiscale existe déjà. Le problème, précise-t-il, c'est que le gouvernement dépense mal et trop.

Au lendemain du budget Levesque, les positions des uns et des autres n'ont pas vraiment changé. M. Dufour rejoint les syndicats sur l'idée d'un débat public, ce qui permettrait sans doute de clarifier les choses dans l'esprit d'un plus grand nombre de personnes. Il ajoute cependant que le débat doit d'abord porter sur les dépenses gouvernementales et sur les contrôles plus efficaces qui devraient être mis en place. Après quoi, on pourra se pencher sur la fiscalité elle-même.

En attendant cela, les prospecteurs sont satisfaits du budget de jeudi qui bonifie à 175 % le taux de déduction pour l'exploration de surface et qui permet la création de comptes d'investissements en exploration. En revanche, le CCA-Québec dénonce la méthode des deux taxes sur l'essence, l'une plus basse dans les régions frontalières, l'autre plus élevée là où la concurrence d'outre-frontière n'est pas menaçante. Pourrait-on éliminer cette approche « deux poids, deux mesures » dans une éventuelle réforme de la fiscalité ?

Power achètera, mais quoi et où

Serge Truffaut



Paul Desmarais, président du conseil et chef de la direction de Power Corporation, prend un (rare) moment de détente.

L'ACQUISITION qu'entend effectuer Power Corporation en puisant dans ses réserves de plus de 2 milliards \$ d'ici la fin du présent exercice financier se fera dans un, voire dans deux, des secteurs suivants : le manufacturier, le financier ou les communications. Où ? Au Canada ou aux États-Unis.

Sibyllin comme à son habitude, M. Paul Desmarais, président du conseil et chef de la direction de Power Corporation, a précisé qu'il entendait investir dans une entreprise de taille moyenne au sein de laquelle le groupe qu'il préside aurait un, et pas nécessairement le, pouvoir d'influence qui détermine la marche des opérations quotidiennes. Car...

Car étonnamment il est loin d'être assuré que Power Corporation fasse l'acquisition du bloc majoritaire de telle société ou telle compagnie. En effet, selon les propos formulés par M. Desmarais au terme de l'assemblée des actionnaires qui se tenait hier à Montréal, Power Corporation pourrait fort bien acheter un bloc ne dépassant pas les 50 % en autant que celui-ci lui permette de participer aux décisions.

En fait, des informations distillées hier, c'est à se demander si Power Corporation n'entend pas appliquer en Amérique du Nord des méthodes qui s'apparentent davantage à la culture européenne du holding qu'à la culture nord-américaine. Après tout, en ayant fait constamment la navette entre les deux continents depuis au moins cinq ans, M. Paul Desmarais et ses proches collaborateurs ont amplement eu le temps de maîtriser la science des tours de table, des réseaux, des associations, des alliances dont la somme signifie... le contrôle !

En clair, et faute de certitude, Power Corporation, un holding qui chapeaute d'autres holdings, pourrait fort bien, à la manière de Pargesa, acheter un bloc de 40 % dans telle compagnie, 25 % dans telle société ou 35 % dans telle entité. Un exemple ? Pargesa ! Pargesa, dans lequel la financière Power détient le con-

trôle grâce à son association avec Albert Frère, possède 25 % de Lambert, Brussels, 33 % de Parfinance qui possède 45 % de Imétal, 23 % de Henry Ansbacher Holdings, 21 % de Petrofina, 25 % de la Royale Belge etc... etc.

Loin d'écarter la possibilité que Power achète plus de 50 % d'une compagnie, un spécialiste de la scène financière faisait observer hier que l'éventualité de plus d'un bloc prépondérant mais non majoritaire était d'autant moins à éliminer, qu'en agissant ainsi Power Corporation éviterait de payer la prime qu'on est toujours obligé de déboursier lorsqu'on souhaite détenir 51 % des parts.

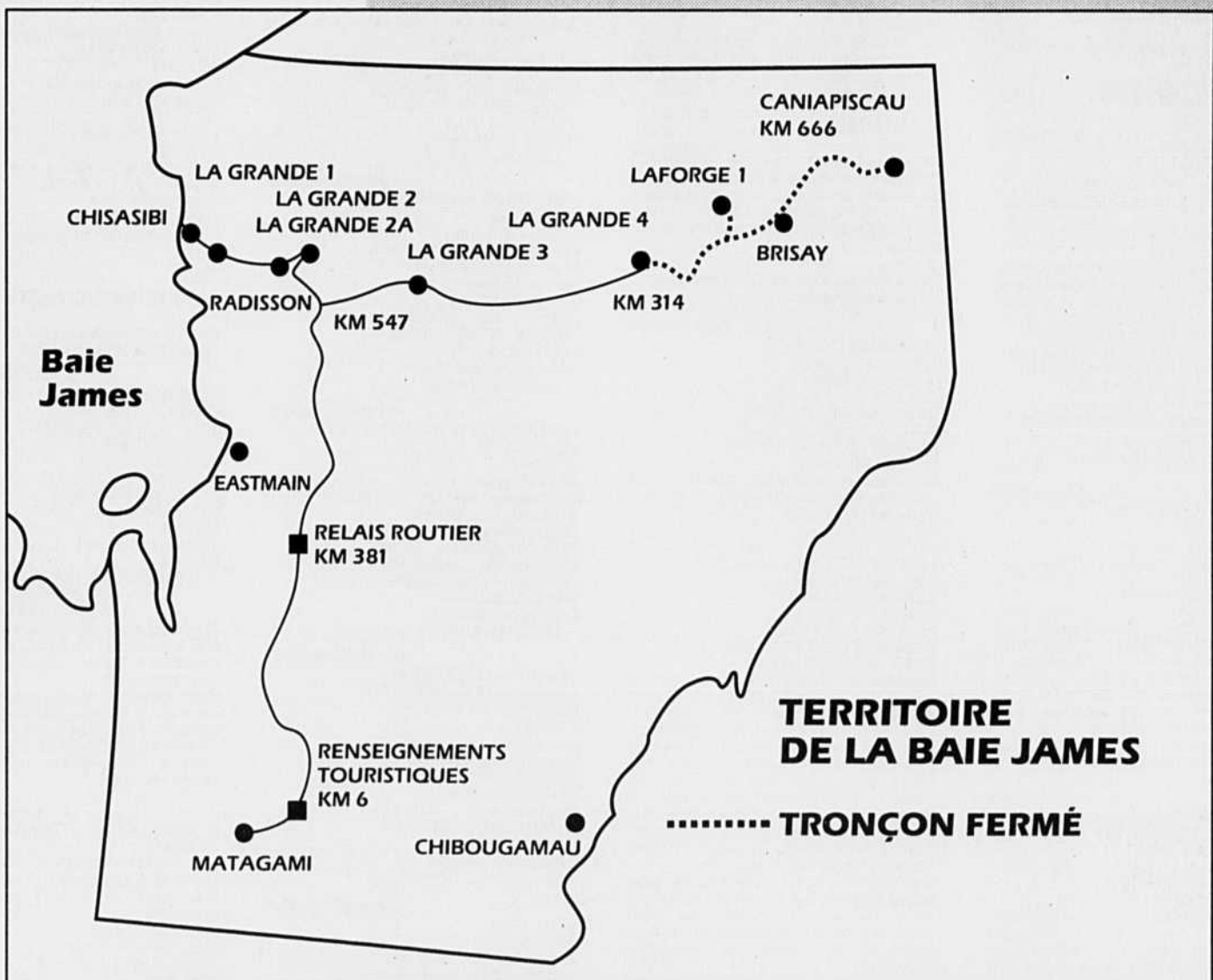
De toute manière, sur cet aspect du dossier, sur cette acquisition à faire, un autre acteur de la scène financière faisait remarquer que personne, à l'exception de la haute direction de Power, ne peut indiquer quelles sont les intentions réelles de M. Desmarais.

« Il faut comprendre la discrétion de M. Desmarais de poursuivre cet observateur. Il suffirait qu'il précise dans quel secteur il souhaite faire une acquisition, pour que les titres de compagnies à vendre du secteur en question, à cause des liquidités dont il dispose, partent en flèche à cause du jeu de la spéculation. Et j'imagine qu'il ne tient pas à payer une part spéculative. Dites-vous qu'à l'heure actuelle plus d'un financier donnerait sa chemise pour connaître ses objectifs ».

Cela dit, l'assemblée d'hier a été l'occasion pour M. André Desmarais, président et chef de l'exploitation, de présenter les résultats du premier trimestre du présent exercice qui indiquent que le bénéfice net réalisé a été de près de 40 millions \$ ou 30 cents par action, soit un bond de 30 % sur le bénéfice net enregistré lors de la période correspondante l'an dernier.

Enfin, ainsi que l'a souligné M. André Desmarais, « la quote-part de la société dans le revenu d'exploitation de ses filiales et de ses sociétés affiliées a augmenté à 42,5 millions \$ en 1992 comparativement à 39,7 millions au premier trimestre 1991 ».

Avant de vous rendre sur le territoire de la Baie James



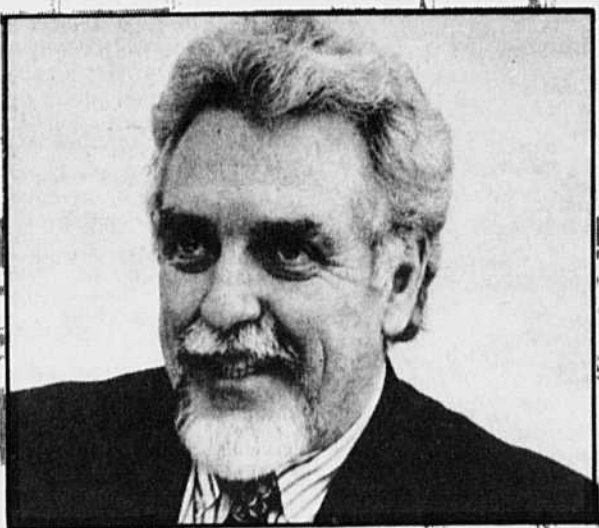
Le tronçon de route compris entre La Grande 4 (km 314) et Caniapiscau (km 666) est fermé au public jusqu'à la fin de décembre 1993.

Les travaux de construction des centrales de Laforge 1 et de Brissay en rendent l'utilisation dangereuse.

Nous remercions toutes les personnes intéressées de leur compréhension et de leur coopération.



Société d'énergie de la Baie James



Montréal célèbre ses 350 ans.

Redécouvrez l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme montréalais avec Jean-Claude Marsan,

chaque semaine dans LE DEVOIR, pendant toute la durée des festivités.

Prenez donc rendez-vous tous les lundis, avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR, exceptionnellement à compter du 19 mai.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-92-18627-4
LES SERVICES D'AUTOBUS LÉGER
CARIGNAN INC.
417, rue St-Georges
Windsor, Qc J1A 2N5
Proc.: Flynn, Rivard
DEMANDE DE PERMIS
Transport scolaire
Territoire: Windsor et Richmond.
Horaire et fréquence: sur demande.
Clientèle: groupes de personnes exclusivement.
Catégories d'autobus: 2 - 5 - 6.
Conditions et restrictions: l'utilisation d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des autobus de type scolaire dont le moteur ne fait pas saillie à l'avant.
Durée: 5 ans à compter de la décision.

No: M-92-18629-0
LES SERVICES D'AUTOBUS LÉGER
CARIGNAN INC.
417, rue St-Georges
Windsor, Qc J1A 2N5
Proc.: Flynn, Rivard
DEMANDE DE PERMIS
Transport scolaire
Territoire: Windsor et Bromptonville pour le Collège Mont Sainte-Anne, 2400, Chemin Ste-Catherine à Rock Forest et le Collège François Delaplace, 365, Compton Est à Waterville.
Horaire et fréquence: lundi matin et vendredi soir pendant l'année scolaire.
Clientèle: étudiants fréquentant le Collège Mont Sainte-Anne et le Collège François Delaplace.
Catégories d'autobus: 2 - 5.
Conditions et restrictions: l'utilisation d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des autobus de type scolaire dont le moteur ne fait pas saillie à l'avant.
Durée: 5 ans à compter de la décision.

No: M-92-18654-8
AUTOBUS J.P. LACHAINE INC.
1095, Ch. Kiamika
Mont-Laurier Qc J9L 3G3
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-M-000638-002A
Transport scolaire
Durée: 5 ans à partir de la décision.

No: M-92-18735-5
AUTOCARS ORLEANS EXPRESS INC.
533, Ontario Est, bureau 350
Montréal, Qc H2L 1N8
Proc.: Ogilvy, Renault
MODIFICATION DE PERMIS
8-M-000892-029A
De Trois-Rivières à La Tuque
Demande de modifier le droit additionnel pour qu'il se lise: «le titulaire est autorisé à entreprendre ou terminer son service à Grand-Mère», ainsi que la durée pour qu'elle se lise: «5 ans de la date de la décision».

No: M-92-18781-9
AUTOBUS TRANSCO (1988) INC.
7973 boul. Henri-Fauriol Est
Montréal, Qc H1E 1N9
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-M-000767-007A
Transport par abonnement
Durée: 1997-06-30 ou 5 ans.

No: M-92-18782-7
2845-5228 QUÉBEC INC.
147, rue Principale
Châteauguay, Qc J6K 1G2
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau et Ass.
DEMANDE DE PERMIS
Transport scolaire
Territoire: Châteauguay, Mercier, Maple Grove et Léry pour le Collège Ste-Anne de Lachine, 1250, St-Joseph à Lachine, Qc H8S 2M8, pour le Collège international St-Louis, 50, 34ième avenue à Lachine, Qc H8T 1Z2 et pour Bishop Wellan H.S., 5000, rue René-Huguet à Lachine, Qc H8T 1M7.
Horaire et fréquence: du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.
Clientèle: scolaire.
Catégories d'autobus: 2 - 4 - 5 - 6.
Durée: 5 ans.

No: M-92-18783-5
2858-2393 QUÉBEC INC.
0246 St-Patrick
LaSalle, Qc J6K 1G2
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau et Ass.
DEMANDE DE PERMIS
Transport scolaire
Territoire: Montréal-Ouest, Pointe-Claire, Roxboro, Kirkland, L'Île Perrot et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard pour le Collège Ste-Anne de Lachine, 1250, St-Joseph à Lachine, Qc H8S 2M8.
Horaire et fréquence: du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.
Clientèle: scolaire.
Catégories d'autobus: 2 - 4 - 5 - 6.
Durée: 5 ans.

No: M-92-18784-3
CHARTRAND, Fernande
4101, St-Jacques, app. 122
Montréal, Qc H4N 1P2
Proc.: Me Jean Chayer
DEMANDE DE PERMIS
Transport scolaire
Territoire: Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal, Outremont, Mont-Royal et Westmount pour Miss Edgar's & Cramp's School, 525 Mount-Pleasant à Westmount, pour Miss Vicky's, 10 Churchill à Westmount, pour Selwyn House School, 95 Côte St-Antoine à Westmount, pour Shaar Hashomayim (Pals School), 450 Kensington à Westmount, pour Solomon Schechter Academy, 5555, Côte St-Luc à Montréal, pour Study School, 3233 The Bonaventure à Westmount, pour St-Andrew's School, 151 Hillside à Westmount et pour St-George's School of Montreal, 3685 The Boulevard à Westmount.
Horaire et fréquence: le matin, le midi et le soir pendant l'année scolaire.
Clientèle: scolaire.
Catégorie d'autobus: 6.
Durée: 5 ans.

No: Q-92-08503-3
AUTOBUS DE L'ANSE ST-JEAN LTÉE
17, rue du Coin
L'Anse-Saint-Jean (Québec)
GOV 1J0
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
6-Q-000599-003A
Autorisation: Petit-Saguenay, L'Anse-St-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, La Baie et Chicoutimi.
Horaire: départ à 6h30 de L'Anse-St-Jean vers Chicoutimi. Départ à 8h00 de Chicoutimi vers la station touristique du Mont-Édouard. Retour en fin d'après-midi, vers 16h00.

Fréquence: les fins de semaine, les jours fériés et les jours du congé scolaire, durant la saison d'hiver seulement.
Clientèle: skieurs
Catégories de véhicules: 2, 5 et 6
Durée: 5 ans.

No: Q-92-08507-4
AUTOBUS NOROUEST INC.
55, rue du Terminus
Rouyn-Noranda (Québec)
J0X 2P4
Proc.: Lavoie, Morency
DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE ET DE FRÉQUENCE
TRANSPORT INTERURBAIN
5-Q-000970-004A
Autorisation: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario à destination de North Bay
Affichage dans les autobus: du 13 avril 1992 au 23 avril 1992

No: Q-92-08510-8
CAMILLE MAILLOUX R.D.L. INC.
329, rue Témiscouata
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 2Y9
MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT DE PERMIS
Permis: 7-Q-000549-003B
Transport scolaire
Description du permis actuel:
Service: transport d'étudiants, le midi, de cinq (5) institutions scolaires situées à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup et de la Ville de Rivière-du-Loup à leur résidence située dans les deux (2) municipalités.
Catégorie de véhicules: 5
Fréquence: tous les jours du calendrier scolaire.
Horaire: départ vers 11h45; arrivée vers 13h00.
Clientèle: étudiants des institutions scolaires suivantes: Polyvalente St-Pierre, École secondaire St-François-Xavier, École secondaire Notre-Dame, École des métiers de Rivière-du-Loup et CEGEP de Rivière-du-Loup.
Validité: jusqu'au 30 juin 1992.
Conditions et restrictions: ce permis est valide tant que le titulaire a un contrat avec la Commission scolaire concernée pour le transport des mêmes élèves le matin et le soir sur les mêmes circuits.
Description du permis demandé:
Autorisation: Rivière-du-Loup, St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup.
Pour les organismes suivants:
École secondaire Notre-Dame, Pavillon de la Découverte et Pavillon de l'Avenir, situés à Rivière-du-Loup.
Horaire et fréquence: le midi seulement pendant l'année scolaire.
Catégories d'autobus: 2-4-5-6
Conditions et restrictions: ce permis est valide tant que le titulaire a un contrat avec la Commission scolaire concernée pour le transport des mêmes élèves le matin et le soir sur les mêmes circuits.
Durée du permis: 5 ans.

No: M-92-18542-5
DUBÉ, SERGE
1107, Bélac
LaSalle, Qc H8N 1R5
Et demandeur-cédant:
Serge Dubé et al. en société
Dubé & Kos en société
1107, Bélac
LaSalle, Qc H8N 1R5
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213560-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18544-1
2951-2332 QUÉBEC INC.
416, Place Canterbury
Chomedey, Laval, Qc H7W 4G9
Et demandeur-cédant:
Tremblay, Édouard
12214, Reeves
Montréal, Qc H1B 1Y5
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-210483-002A
Dans le territoire de:
Est de Montréal (A-05)

No: M-92-18547-4
PHILEMON, RÉNAN
9102, 6ième avenue
Montréal, Qc H1Z 2T8
Et demandeur-cédant:
Soueid, Hussein
6971, Champchevrier, app. 6
Anjou, Qc H1J 1W5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215202-001A
Dans le territoire de:
Est de Montréal (A-05)

No: M-92-18562-3
REVAH, SIMON
2057, Bonin
Ville St-Laurent, Qc H4M 1A1
Et demandeur-cédant:
Sedbon, Joseph
4285, King
Pierrefonds, Qc H9H 2E5
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-215398-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18568-0
CHAMPAGNE, FRANTZ
2196, Manon
Laval, Qc H7S 1V6
Et demandeur-cédant:
Brown, Gordon
583, St-Basile
Sainte-Sophie, Qc J0R 1S0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-203935-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18576-3
EL CHANTIRI, MAURICE
3866, Marquette
Fabreville, Laval, Qc H7P 1S4
Et demandeur-cédant:
Lindover, Lionel
Lionel Lindover Enr.
204, Seignior, app. 506
Pointe Claire, Qc H9R 1K2
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-203932-003A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

No: M-92-18595-3
KAFANIAN, ARA
228, Somerset
Dollard des Ormeaux, Qc H9G 2N9
Et demandeur-cédant:
Brebant, Maurice
10657, Leblanc
Montréal-Nord, Qc H1H 5C4
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-203014-001A
Dans le territoire de:
Est de Montréal (A-05)

No: M-92-18600-1
SABBAH, GABRIEL
7905, Chemin Côte St-Luc
App. 1204
Côte St-Luc, Qc H4W 2W4
Et demandeur-cédant:
Duhamel, Hervé
2427, Grand Trunk
Montréal, Qc H3K 1M9
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-210998-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18603-5
DOYON, JEAN-GUY
3875, Paquette
Saint-Hubert, Qc J3X 4M6
Et demandeur-cédant:
Fournier, Jean-Guy
162, boul. Jacques-Cartier Est
Longueuil, Qc J4L 1C7
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-201255-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: 92-18606-8
FEREIDOUNI FOROZAND, FARAMAZ
17720, Adrienne
Pierrefonds, Qc H9J 3R8
Et demandeur-cédant:
Sahar, Bagher
107, Ranger
Ile Perrot, Qc J7V 3K5
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215213-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18608-4
ANTONIOS PIAGAS & AL. EN SOCIÉTÉ
Kougas
4875, Samson
Chomedey, Laval, Qc H7W 2H9
Et demandeur-cédant:
Osborne Garage Inc.
9179, St-Laurent
Montréal, Qc H2N 1N2
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-203439-007A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18660-5
ST-LOUIS, JACQUELINE
Jacqueline St-Louis Taxi Enr.
1205, chemin Fortier, R.R. 1
C.P. 36
Lennoxville, Qc J1M 1Z3
Et demandeur-cédant:
Charrois, Jean
1062, Courcelle
Sherbrooke, Qc J1H 3X9
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-214738-001A
Dans le territoire de:
Sherbrooke (A-43)

No: M-92-18666-2
VIAU, RÉAL
5990, boul. Davis
St-Hubert, Qc J3Y 5Z3
Et demandeur-cédant:
Nécol, Arlette
1670, Mathieu
St-Hubert, Qc J3Y 7H4
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-211103-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-92-18671-2
DESLOGE-DORVAL, ODETTE
9130, 9ième avenue
Montréal, Qc H1Z 3A6
Et demandeur-cédant:
Succession Jean Géroise Dorval
a/s Odette Desloge & al., hl
9130, 9ième avenue
Montréal, Qc H1Z 3A6
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-212687-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18674-6
MOUKHTAR, ALBERT
2687, Toupin
Saint-Laurent, Qc H4R 1G6
Et demandeur-cédant:
Safarpour, Mahmoud
250, avenue Kensington
App. 603
Westmount, Qc H3Z 2G8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214348-002A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

No: M-92-18525-0
BORGHOL, MOHAMAD
239, Deguire, app. 512
Saint-Laurent, Qc H4N 1P2
Et demandeur-cédant:
El Rifai, Mokles
239, Deguire, app. 612
Saint-Laurent, Qc H4N 1P2
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214988-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18538-3
RAYMOND, JOSÉ
150, Leblu
Saint-Césaire, Qc J0L 1T0
Et demandeur-cédant:
Boies, Gérard
1851, Victoria
St-Hubert, Qc J4T 2C1
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-200392-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-92-18545-0
AKDE, MOHAMAD
2217, Guertin
Saint-Laurent, Qc H4L 4E3
Et demandeur-cédant:
Bakkar Mousassadi, Aisha
12765, Clearview
Pierrefonds, Qc H9A 1B4
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214272-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18680-3
ROUHI, MOHAMMAD TAGHI
5023, boul. Des Sources
Pierrefonds, Qc H8Y 3L3
Et demandeur-cédant:
158787 Canada Inc.
25, Glengarry, app. 402
Montréal, Qc H3R 3L2
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-214014-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-18763-7
GESTION PIERRE JULIEN INC.
410, chemin Robillard
St-Michel-des-Saints, Qc J0K 3B0
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Ass.
Et demandeur-cédant:
Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., syndic
(GERVAISE DULAC & AL., faillie)
Taxi St-Michel Enr.
a/s Charles Robillard
746, boul. Manseau
Joliette, Qc J6E 3E9
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-214835-001A
Dans le territoire de:
Saint-Michel-des-Saints formée des municipalités du Lac-du-Taureau, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Baie Atibenne, Baie-de-la-Bouteille, Lac Devenyns et du Lac-Minaki.

No: M-92-18766-0
FAVREAU, RÉJEAN
223, Joffre
Granby, Qc J2J 1T7
Proc.: Blanchard, Vachon
Et demandeur-cédant:
Michel, Jacques
381, Desjardins
Granby, Qc J2G 8N6
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-213714-001A
Dans le territoire de:
Granby (A-33)

No: M-92-18767-8
CLOUTIER, DENISE
769, boul. Gérard Cadieux, app. 2
Beauharnois, Qc J6N 2G1
Et demandeur-cédant:
Houlihan, Brenden
769, boul. Gérard Cadieux, app. 2
Beauharnois, Qc J6N 2G1
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213073-002A
Dans le territoire de:
Beauharnois (A-22)

No: Q-92-08472-1
TAXI H. FORTIN INC.
95, De l'Église
Mistassini (Québec)
G0W 2C0
Et demandeur-cédant:
Larouche, Jean-René
95, De l'Église
Mistassini (Québec)
G0W 2C0
Proc.: Boivin, Lussier, Hébert, Bou-chard, Avocats
DEMANDE DE TRANSFERT
4-Q-200464-001A, 4-Q-200464-002A
Dans le territoire de l'agglomération de Dolbeau-Mistassini (A-28)

No: M-92-08535-5
BENCHERQUI, MUSTAPHA dit STÉPHANE
55, rue Saint-Sylvestre, suite 103
Longueuil (Québec)
J4H 2W1
Et demandeur-cédant:
Roberge, Émile
16, rue Knox
Valcartier (Québec)
G0A 4S0
Proc.: Poirier, Lapierre, Morin
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-204434-001A
Dans le territoire de:
L'agglomération de Québec (A-36)

No: M-92-08535-5
BENCHERQUI, MUSTAPHA dit STÉPHANE
55, rue Saint-Sylvestre, suite 103
Longueuil (Québec)
J4H 2W1
Et demandeur-cédant:
Roberge, Émile
16, rue Knox
Valcartier (Québec)
G0A 4S0
Proc.: Poirier, Lapierre, Morin
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-204434-001A
Dans le territoire de:
L'agglomération de Québec (A-36)

No: M-92-18731-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
AFLALO, Armand
985, Place Vanhove
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2W6
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
7-M-210722-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 7-M-210722-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de Armand Afalalo.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai 1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la Commission situés au 505, rue Sherbrooke Est, division numéro 02, 6e étage, Montréal.

No: M-92-18738-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2725, Kingsley Road, app. 506
Côte Saint-Luc (Québec)
H4W 1P5
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
8-M-214525-001A
Suspension de trois mois du permis 8-M-214525-001A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2733-6577 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai 1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la Commission situés au 505, rue Sherbrooke Est, division numéro 02, 6e étage, Montréal.

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai 1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la Commission situés au 505, rue Sherbrooke Est, division numéro 02, 6e étage, Montréal.

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)
H4B 2K1
SUSPENSION DE TROIS MOIS
DU PERMIS
4-M-214560-002A
Suspension de trois mois du permis numéro 4-M-214560-002A, pour l'agglomération A-11, Montréal, au nom de 2737-9643 Québec Inc.
Cette demande de révocation de permis sera entendue en audience le 26 mai

No: M-92-18742-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
2737-9643 QUÉBEC INC.
2210, Avenue Walkley
Montréal (Québec)

ECONOMIE

Bois d'oeuvre Les Américains tirent les premiers, le Canada combattra «jusqu'au bout»

OTTAWA (PC) — Les États-Unis ont réduit hier, sans l'éliminer, le droit compensatoire provisoire sur le bois d'oeuvre canadien, une décision que le ministre du Commerce Michael Wilson a aussitôt qualifiée d'offensive et de totalement injustifiée.

« Le Canada a l'intention de combattre cette décision jusqu'au bout », a déclaré le ministre en conférence de presse. Il a ajouté que le Canada en appellerait devant un comité d'experts commerciaux, en vertu de l'accord de libre-échange canado-américain.

À Washington, les autorités commerciales américaines ont abaissé leur tarif sur le bois canadien — du type utilisé dans la construction domiciliaire — de 14,48 à 6,51 %, après avoir conclu que le bois jouit de subventions déloyales, mais nettement moins élevées qu'elles l'avaient cru.

Mais M. Wilson a déclaré que son gouvernement est vivement déçu. Quel que soit le niveau du tarif com-

pensatoire, toute décision stipulant que le bois d'oeuvre canadien est subventionné est inacceptable, a-t-il dit.

Il s'est aussi élevé contre les objections américaines aux lois canadiennes sur le contrôle des exportations de bois en rondins.

Le premier ministre Brian Mulroney soulèvera la question lors de son entretien avec le président George Bush, la semaine prochaine, à Washington, a-t-il ajouté.

Maintenant, les autorités américaines ont jusqu'au 6 juillet pour déterminer si les importations nuisent à l'industrie américaine du bois de construction. Si elles jugent que c'est le cas, le tarif compensatoire entrera en vigueur. Sinon, le dossier est clos.

Dans l'intervalle, les importateurs américains de bois d'oeuvre canadien doivent souscrire des engagements à payer le tarif si celui-ci est finalement maintenu.

Le secteur du bois d'oeuvre amé-

ricain a accueilli favorablement la décision, tout en soulignant que le droit compensatoire était moins élevé qu'ils le souhaitaient. Un sénateur du Montana, défenseur de l'industrie américaine du bois, a affirmé que la décision « sauvera quand même les emplois de milliers de travailleurs américains ».

Le Canada soutient pour sa part que le tarif américain pourrait coûter quelque 200 millions \$ par an à ses producteurs de bois d'oeuvre, et faire perdre leur gagne-pain à des milliers de travailleurs de l'industrie forestière.

Les États-Unis ont acheté l'an dernier pour 2,6 milliards \$ US de bois d'oeuvre canadien.

La leader adjointe libérale Sheila Copps a réagi en accusant les Américains de faire du harcèlement commercial pour refuser injustement aux Canadiens l'accès aux marchés américains. Elle a pressé le premier ministre de faire de cette question sa priorité au moment de sa rencontre

avec M. Bush.

La leader néo-démocrate Audrey McLaughlin a prédit que la décision américaine aurait de graves conséquences pour l'économie canadienne, et a comparé l'opposition américaine aux contrôles canadiens sur l'exportation de bois d'oeuvre à « une autre tentative mal déguisée de mettre la main sur les ressources naturelles du Canada ».

M. Tom Buell, président du Conseil canadien des industries de la forêt, a dénoncé cette décision « partielle ». « Le Canada ne subventionne pas son industrie du bois d'oeuvre, et les exportateurs canadiens ne nuisent pas à l'industrie américaine », a-t-il dit.

Le conflit du bois d'oeuvre envenime les relations canado-américaines depuis le milieu des années 80. C'est la troisième fois en 10 ans que les États-Unis s'en prennent au Canada en alléguant qu'il soutient son industrie par des mesures déloyales.



PHOTO CP

Le ministre du Commerce Michael Wilson est loin d'être satisfait de la décision américaine.

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-4

Et demeurant-cédante:
2852-6549 QUÉBEC INC.
(compagnie fusionnée)
4164, boul. du Royaume
Jonquière
(Québec) GTX 7W1
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 8-Q-510215-002A et
8-Q-510215-003A
Dynamoc Inc. est issue de la fusion des
compagnies Dynamoc Inc. et 2852-6549
Québec Inc.

No: Q-92-08528-0

LEBLANC ROBERT C A
199, boul. Perron ouest
New Richmond
(Québec) GOC 2B0
Et demeurant-cédant:
MILLIGAN, EDWARD
513, route 299
New Richmond
(Québec) GOC 2B0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 9-Q-507277-001A

No: Q-92-08534-8

DUBOIS, GASTON
128, Seigneurie
Laurier-Station
(Québec) GOS 1N0
Et demeurant-cédant:
BELANGER, MARIO
335, De Joinville
Québec
(Québec) G1P 3Z4
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 2-Q-509478-001A

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-92-18579-7

MALO, RENÉ
9 rue Malo, C.P. 93
Joliette, Qc J6E 6H1
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
7-M-504843-001A
Territoire: Région 06

No: M-92-18678-7

BEAUCHEMIN, ROBERT
2735 Langelier app. 6
Montréal, Qc H1N 3A4
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
3-M-505182-002A
Territoire: Région 10

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL II C. 35).

La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provinciale, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition:

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 16 juin 1992 à 10h00.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 18 juin 1992 à 10h00.

No: M-92-18543-3

DELOREME, Robert J.
(Robert J. Delorme Jr Trucking)
1000 Hyman
Montréal, Qc HAS 1K1
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: Toutes
Territoires: Régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N., Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-18676-1

MCKALE, HUBERT
990, Route 148
Grenville, Qc J0V 1T0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: Toutes
Territoires: Régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N., Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-18677-9

ALI-CAM TRANSPORT INC.
724 rue Chantal
Saint-Georges-de-Clarenceville
Qc J0T 1B0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: Régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-T.N., Qué.-N.B., Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-18685-2

M.D. BARR CARTAGE CO. LTD
R.R. 1
La Pêche, Qc J0X 1A0

DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: 01, 02, 03, 04, 05, 18, 19, 20
Territoires: Région 07
Frontière: Qué.-Ont.
Nombre de véhicules: 2

No: M-92-18710-8

DOYON, LUC
109 Principale
East-Hereford
Qc J0B 1S0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: groupes 3 et 5
Territoires: Régions 05, 06 et 10
Frontière: Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: Q-92-08513-2

BRETTON GIL
426, Route 275
St-Zacharie "Beauce"
(Québec) GOM 2C0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: Toutes
Territoires:
Régions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N., Qué.-É.U.
Il s'agit d'une proposition de services.

TRANSPORT ANDRÉ GIROUX INC.
904, 25e Avenue
St-Jovite
(Québec) GOM 1Y0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: les groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Régions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N., Qué.-É.U.
Nombre de propositions: 6

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

SPECIALIZED MACHINERY
TRANSPORT, INC.
a/s Transceiver Canada Inc.
145, Montée de Liesse, # 2
St-Laurent (Québec)
H4T 1T9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

RINEHART, MARK J.
(Rinehart Trucking)
a/s S & S Forwarding Ltd.
775, Marché Central, # 18
Montréal (Québec)
H4N 1K1
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

Biens transportés:
Groupe 34: Explosifs.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-18733-0

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G.R. JALETTE INC.
16, Plaisance
Gatineau, Québec
(Hull)
J8T 4M7
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

SPECIALIZED MACHINERY
TRANSPORT, INC.
a/s Transceiver Canada Inc.
145, Montée de Liesse, # 2
St-Laurent (Québec)
H4T 1T9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

TRANSPORT G. LOCAS INC.
1519, Ruisseau des Anges
St-Roch-de-l'Acadian (Québec)
J0K 3H0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

wick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-18754-6

SERVICES MÉCANIQUES SROIS INC.
7390, 19e avenue
Montréal (Québec)
H2A 2L7
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

HEBERT, DOMINIQUE
(Transport Loisir Enr.)
245, rue de la Paix, C.P. 150
Ste-Madeleine (Québec)
J0H 1S0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 25: Articles récréatifs et sportifs.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-18756-1

HEBERT, DOMINIQUE
(Transport Loisir Enr.)
245, rue de la Paix, C.P. 150
Ste-Madeleine (Québec)
J0H 1S0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 25: Articles récréatifs et sportifs.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

HEBERT, DOMINIQUE
(Transport Loisir Enr.)
245, rue de la Paix, C.P. 150
Ste-Madeleine (Québec)
J0H 1S0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 25: Articles récréatifs et sportifs.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

HEBERT, DOM

AVIS PUBLICS

CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR DU QUÉBEC. NO: 500-02-014168-921. MARC BEAULIEU, Partie demanderesse, vs LAURETTE THIBAUT et EDOUARD THIBAUT, Parties défendues. Le 26ème jour de mai 1992, à 10h00, au 29 St-Joseph, Ste-Rose, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LAURETTE THIBAUT et EDOUARD THIBAUT, soit en cette cause, consistant en: 1. deux 3 places velours beige et brun et occ., 1 divan 1 place velours beige et brun et occ., 1 table de salon rectangulaire et occ., 1 chaise berçante et occ., 1 bibliothèque en bois avec porte en vitre et occ., 1 télévision Commodore avec jeu Nintendo et occ., et divers autres items. Conditions: VISE, Information: Michel Frampton, huissier, (514)461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Basile, Québec, J3V 5Y6.

AVIS est donné, conformément à l'article 1571 D du Code civil, qu'une convention de cession et transport général de toutes créances, copies de livres, réclamations et demandes, actuels et futurs, de 152108 CANADA INC. ayant sa principale place d'affaires au 1500 du Collège à MONTRÉAL, QUÉBEC, en faveur de Banque République Nationale de New York (Canada) datée du 6 avril 1992, été enregistrée au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9 avril, 1992 sous le numéro 4490268. Banque République Nationale de New York (Canada), le 24 avril 1992.

Marchand Daoust inc.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **LUCIE BEAUDREAU** 1810, Chenal du Moine Ste-Anne de Sorel, Qc & **JEAN BEAUDREAU** 258 rue Prince, Sorel, Qc, F.A.R.S. "Boucherie Beaudreau Enr.", 104 rue Charlotte, Sorel, Qc.

AVIS est par les présentes donné que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 mai 1992 à 13h30 au Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque O., Niveau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 11ème jour de mai 1992. **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.**, Syndic **ROLAND CHRETIEN** Responsable de l'actif

6.5.6.3 RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tél: (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **TAPIS D'AUJOURD'HUI INC.**, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 780, rue Legendre, Fabreville, Québec H7R 5K8

FAILLIE AVIS est par les présentes donné que TAPIS D'AUJOURD'HUI INC. a fait une cession le 4e jour de mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour de mai 1992 à 9h00, au bureau du syndic.

Ce 16e jour de mai 1992. **Robert Ste-Marie** Syndic Administrateur **MOQUIN, MENARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.** 3090, boul. Le Carrefour Bureau 600 Laval (Québec) H7T 2J7 Tél.: (514) 682-8880 (514) 745-2900

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **SURFACES DURATEK INC.**, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 2085, rue Aird, Montréal, Québec H1V 2V9

FAILLIE AVIS est par les présentes donné que SURFACES DURATEK INC. a fait cession le 8e jour de mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26e jour de mai 1992, à 14 h 00, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Ouest, Niveau 00, Chambre 07, Montréal, Québec. Ce 16e jour de mai 1992. **ROBERT STE-MARIE**, Syndic Administrateur **MOQUIN, MENARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.** Place Métro 101, boul. Roland-Therrien Bureau 500 Longueuil (Québec) J4H 4B9 Tél.: (514) 679-7020 875-6215

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **ANDRÉE FORTIN CÔTÉ**, demeurant et résidant au 8020, Naples, Brossard (Québec) J4Y 1Z9

FAILLIE AVIS est par les présentes donné que ANDRÉE FORTIN CÔTÉ, a fait une cession le 8ème jour de mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27ème jour de mai 1992 à 10h00, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Daté de Greenfield Park, ce 16ème jour de mai 1992. **CLAUDE MOQUIN, C.A.** Syndic **REMILLARD, MOQUIN** Syndics de Faillite 899, boul. Taschereau, Bureau 270 Greenfield Park (Québec) J4V 2J2 Tél.: (514) 466-8585

Marchand Daoust inc.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **MICHEL BABIN** 215, Montée Gagnon Bois-des-Filion (Québec) J6Z 2W9

AVIS est par les présentes donné que le susdit débiteur a fait cession de ses biens le 8 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 mai 1992 à 14h45 au Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque O., Niveau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec.

Montréal, ce 16 mai 1992. **Marchand, Daoust inc.**, Syndic **354, Notre-Dame ouest Bur. 200** Montréal, (Québec) H2Y 1T9 Tél.: (514) 845-7143/1-800-363-3947

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **CONSTRUCTION FRANÇOIS HAMELIN INC.**, corporation légalement constituée ayant fait affaires au 300, rue Lemoyne, Longueuil, Québec J4H 1W2

FAILLIE AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre CONSTRUCTION FRANÇOIS HAMELIN INC. le 30 mars 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 27 février 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 25ème jour de mai 1992 à 13h30 au bureau du syndic, 59, rue St-Charles ouest, dans la ville de Longueuil, dans la Province de Québec.

DATE DE LONGUEUIL, ce 14ème jour d'avril 1992. **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.**, Syndic **CLAUDE TRUDEAU**, c.a. Responsable de l'actif 59, rue St-Charles Ouest, LONGUEUIL (Québec), J4H 1C5 Tél.: (514) 679-5510

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **MARIE-CLAIRE GARAND**, agent de bureau, domiciliée au 25, rue Masson, C.P. 377, St-Roch L'A-chigan, Québec J0K 3H0

FAILLIE AVIS est par les présentes donné que MARIE-CLAIRE GARAND a fait cession le 4 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 mai 1992 à 10h00, au bureau du syndic, 746, boul. Manseau, dans la ville de Joliette, dans la Province de Québec.

DATE DE JOLIETTE, ce 14ème jour de mai 1992. **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.**, Syndic **CHARLES ROBILLARD**, c.a. Responsable de l'actif 746, boul. Manseau Joliette, Québec J6E 3E9 Tél. (514) 756-8164 (MI) (514) 588-5222

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **Pierre Lamothe et Elizabeth Potvin Morin** 872, Bergeron Ste-Thérèse Qc.

AVIS est par les présentes donné que le susdit débiteur ont fait cession de leurs biens le 6 mai 1992 et que les premières assemblées des créanciers se dérouleront le 21 mai 1992 à compter de 15h30 au bureau du syndic Montréal, le 16e jour de mai 1992.

PAUL B. DAOUST, syndic **5427, rue Beaubien est (angle l'Assomption)** Montréal, Qc H1T 1W7 Tél.: 725-7507, Fax: 725-0131

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: **CONTENEUR OCEANIS INC.**, corporation légalement constituée, ayant fait affaires au 1965, 55e Avenue, Dorval, Québec H9P 1G9

FAILLIE AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre CONTENEUR OCEANIS INC. le 9 avril 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 23 mars 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 25 mai 1992 à 11h00, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy-Favreau, Tour Ouest, 200, boul. René-Lévesque Ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 12ème jour de mai 1992. **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.**, Syndic **ROLAND CHRETIEN** Responsable de l'actif **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.** 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

GABRIELLE BOLTE DESIGN INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, au 207 boul. St-Joseph O. H2T 2P9

Compagnie débitrice

AVIS est par les présentes donné que GABRIELLE BOLTE DESIGN INC., a déposé une cession le 13ème jour de mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4ème jour de juin 1992, à 10:15 heures de l'avant-midi au Bureau du Syndic, 345, ave. Victoria, Bureau 400, Westmount, Montréal, Québec.

H & M DIAMOND ET ASSOCIÉS INC. Syndics L'Office de: H & M Diamond et Associés Inc. 345 ave. Victoria Bureau 400 Westmount, Qué. H3T 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi. **Pierrette Rousseau**, Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-11-003475-916

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES IMMEUBLES 1555 PROVENCHER INC. débitrice

AVIS DE VENTE A L'ENCHERE PUBLIQUE

(art. 86, 87, 88 et 89 de la Loi sur la faillite)

Une ordonnance de séquestration a été rendue contre les biens de Les Immeubles 1555 Provencher Inc. le 10 février 1992 et Coopers & Lybrand Limitée (Sébastien Iannitello, responsable de l'actif) a été nommé syndic à la faillite.

Le syndic nommé à été autorisé par la Cour à procéder à la vente à l'enchère de l'immeuble ci-après décrit, par jugement en date du 8 mai 1992.

DÉSIGNATION

"Un immeuble situé à l'intersection du boulevard Provencher et du boulevard Pelletier, en la ville de Brossard, province de Québec, composé:

a) du lot NEUF de la subdivision officielle du lot originare QUATRE-VINGT-SEPT (87-9) du cadastre de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine;

b) du lot CENT DIX de la subdivision officielle du lot originare QUATRE-VINGT-HUIT (88-110) dudit cadastre.

Avec bâtiment y érigé portant le numéro 1555, boulevard Provencher, en la ville de Brossard."

L'immeuble ci-haut décrit fait l'objet de la saisie du syndic à la faillite et Les Immeubles 1555 Provencher Inc. en est propriétaire et est la débitrice.

La vente à l'enchère publique aura lieu le 18 juin 1992, à 10:00 heures au 1555, boulevard Provencher, à Brossard, 1er étage et s'effectuera suivant les prescriptions des articles 86 à 89 de la Loi sur la faillite.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser soit en argent soit par chèque visé au moment de l'adjudication sera l'équivalent de 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la Ville de Brossard (uniformisée), soit trois cent quatre-vingt-six mille deux cents dollars (386 200,00 \$). Le solde du prix d'adjudication devra être payé dans les cinq (5) jours de l'adjudication.

Le syndic agit comme syndic nommé exerçant ses fonctions dans la province de Québec et dans le district judiciaire où se situe l'immeuble, soit celui de Longueuil.

Coopers & Lybrand Limitée a/s M. Sébastien Iannitello 1170, rue Peel, bureau 330 Montréal, P.Q. H3B 4T2 Tél.: 876-1520

H & M DIAMOND ET ASSOCIÉS INC. Syndics L'Office de: H & M Diamond et Associés Inc. 345 ave. Victoria Bureau 400 Westmount, Qué. H3T 2N2 Téléphone: (514) 483-2303



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR MUNICIPALE

VILLE D'ANJOU -VS-

Barrette Line, 25-10-65; Beaudin Stéphane, 05-02-68; Bérubé Steve, 17-03-69; Brutus Josier, 18-03-68; Castonguay Marie Lynne, 31-05-68; Courtemanche Robert, 13-12-56; D'Astous Fabien, 05-08-63; Demers Michèle, 18-03-73; Désilets Claude, 10-07-64; Dumoulin Catherine, 13-03-59; Filiatré Gilles, 15-06-50; Fiola Steve, 03-11-66; Fournelle Sylvain, 07-02-67; Froment Marc, 01-11-65; Gagnon Michel, 09-12-60; Girard Diane, 18-09-64; Grenier Joseph, 13-10-61; Labellie Pierre, 07-07-70; Lachance Linda, 23-02-84; Laplante Martin, 12-05-60; Lapointe Pierre, 30-09-83; Latreure André, 19-04-49; Lemay Réal, 14-05-71; Lessard Pascal, 09-05-71; Lévesque Stéphane, 03-10-63; Macryllos Michel, 11-05-69; Martel Gilbert, 28-02-57; Morrier Jean-Marc, 29-08-59; Normand Tony, 14-02-66; Ouellet Daniel, 05-03-66; Pelletier Linda, 21-03-67; Poupard Chantal, 06-09-71; Riopel Eric, 03-01-71; Rose Frank, 24-12-67; Roussy Richard, 14-06-60; Roy Ghislain, 23-09-58; St-Laurent Julie, 12-10-69; Talbot Richard, 12-02-57; Thériault Robert, 18-02-57; Tremblay Jean-Marc, 21-02-60; Tremblay Richard, 11-06-69; Viger Jean-Marie, 22-08-56; Warren Lyna, 17-05-73; Wolfe France, 21-06-60.

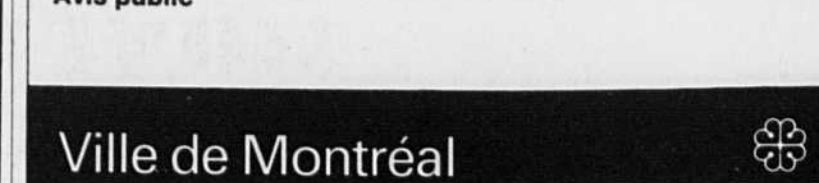
Les intimés sont par les présentes, requis de comparaitre le 19 mai 1992 à 13:30 heures, à la Cour municipale de Ville d'Anjou située au 7701 boul. Louis H. Lafontaine.

Une copie de la sommation et de la déclaration est déposée au greffe de cette Cour.

Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaitre, un jugement sera prononcé contre les intimés.

Ville d'Anjou **Carole Quessy** **Le 16 mai 1992** **Greffier**

Avis public



ORDONNANCES

Avis est donné que le Comité exécutif, à sa séance du 13 mai 1992, a édicté les ordonnances suivantes:

Ordonnance n° 8 Ordonnance relative au défilé «La nuit de Montréal» édicté en vertu du Règlement concernant les trottoirs (47, modifié — article 5b). CE92 01267

Ordonnance n° 24-1 Ordonnance modifiant l'Ordonnance prohibant la circulation sur une partie de la rue Saint-Vincent (Ordonnance n° 24) édictée en vertu du Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319, modifié — article 121a). CE92 01304.

Ordonnance n° 54 Ordonnance relative aux Cérémonies d'ouverture des célébrations du 350e anniversaire de Montréal édictée en vertu du Règlement sur le bruit (4996, modifié — article 19.3). CE92 01267.

Ordonnance n° 58 Ordonnance relative aux Cérémonies d'ouverture des célébrations du 350e anniversaire de Montréal édictée en vertu du Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la cité (333, modifié — article 3b). CE92 01267.

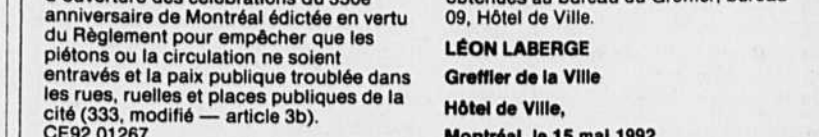
Ordonnance n° 58 Ordonnance relative au «Rendez-vous international de théâtre jeune public 1992» édictée en vertu du Règlement concernant les enseignes, panneaux-réclame et modules publicitaires (5128, modifié — article 41.1). CE92 01306.

Ordonnance n° 59 Ordonnance relative à l'événement Célébrations du 350e anniversaire de Montréal édictée en vertu du Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la Cité (333, modifié — article 3b). CE92 01308.

Copies de ces ordonnances peuvent être obtenues au bureau du Greffier, bureau 09, Hôtel de Ville.

LÉON LABERGE Greffier de la Ville

Hôtel de Ville, Montréal, le 15 mai 1992



Service du greffe

Règlements 9091, 9092, 9093, 9094, 9095, 9096, 9097, 9098, 9099, 9100, 9101, 9102, 9103, 9104, 9105, 9106, 9107, 9108, 9109, 9110 et 9112.

Avis est donné que le Conseil municipal, à sa séance du 11 mai 1992, a adopté les règlements suivants:

1) Règlement 9091 — Règlement sur la fermeture de la rue située au sud-est de la rue La Martinière entre les 55e et 56e Avenues.

2) Règlement 9092 — Règlement sur la fermeture des ruelles situées au sud-ouest de la 32e Avenue et au sud-est de la rue Cherrier est, à Montréal.

3) Règlement 9093 — Règlement de fermeture de terrains à des fins de rue et de parc, formés de deux parties du lot originare 170 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, situés au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de l'avenue Ozias Léduc.

4) Règlement 9094 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Paul, de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel et de Saint-Joseph (2875).

5) Règlement 9095 — Règlement modifiant le règlement intitulé «Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques» (2173): — La Clinique de l'Alternative Inc. clinique médicale — 2034-36, rue Saint-Hubert.

6) Règlement 9096 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110).

7) Règlement 9097 — Règlement autorisant un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment situé à l'est de l'avenue Wilderton et au nord du chemin Hillsdale, dans le quartier Mont-Royal.

8) Règlement 9098 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110).

9) Règlement 9099 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de La Fontaine, de Laurier, de De Lorimier, de Saint-Denis, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel et d'une partie des quartiers de Bourget, de Crémazie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Geroges, de Saint-Laurent et de Saint-Louis (4980).

10) Règlement 9100 — Règlement modifiant le Règlement de zonage d'approbation du plan de construction et d'occupation d'un complexe immobilier situé dans le quadrilatère borné par les rues de la Cathédrale, Saint-Antoine,

Mansfield, de la Gauchetière, dans le quartier de Saint-Antoine (7907).

11) Règlement 9101 — Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

12) Règlement 9102 — Règlement modifiant le Règlement de zonage relatif aux garderies (8277): — Garderie Les Jeunes Débrouillards Inc.

13) Règlement 9103 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110).

14) Règlement 9104 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de modification, d'agrandissement et d'occupation des bâtiments portant les numéros civiques 1558-60 et 1564-66, rue Saint-Denis, situés sur le côté nord du boulevard de Maisonneuve, dans le quartier Crémazie (7188).

15) Règlement 9105 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des environs de la rue Sainte-Catherine et du boulevard René-Lévesque, entre la rue Saint-André et l'avenue De Lorimier (5189).

16) Règlement 9106 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec un rideau d'aluminium et de vitre recouvrant les murs extérieurs des garages et avec une marquise existant en surplomb et en façade du bâtiment situé au numéro 1500, de l'avenue Atwater, à Montréal.

17) Règlement 9107 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des parties d'escaliers existants en façade et adjacents au bâtiment portant les numéros 2351, 2353, 2355, rue du Parc Garneau, à Montréal.

18) Règlement 9108 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier existant en façade du bâtiment portant les numéros 6655 et 6657, rue Saint-Urbain.

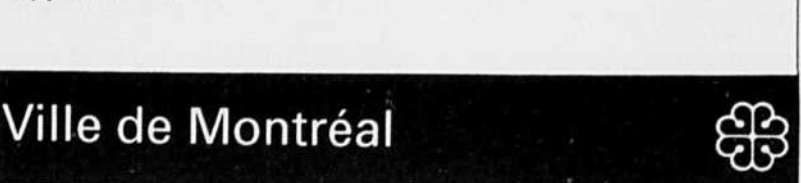
19) Règlement 9109 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une rampe d'accès et une structure vitrée en façade de l'immeuble portant le numéro 2121, avenue Northcliffe — Hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, à Montréal.

20) Règlement 9110 — Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319).

21) Règlement 9112 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier existant en façade du bâtiment portant les numéros 8671 et 8673, 14e Avenue.

Le greffier de la Ville **LÉON LABERGE** **Hôtel de Ville,** **Montréal, le 13 mai 1992**

Appel d'offres



Service des travaux publics

Des soumissions seront reçues, avant 14 h aux dates ci-après énoncées, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal (Québec) H2Y 1A6, pour:

Soumissions n° 7910	Date d'ouverture	DÉPÔT
Réfection du passage inférieur du boulevard Henri-Bourassa, croisant les voies du C.P. rail, à l'est de l'avenue Bois-de-Boulogne, phase 1	1 juin 1992	75,60\$ (soumission groupe) T.T.C.
Travaux de thermogénération de chaudières d'asp. sur diff. rues de Mt et reconstruction de trottoirs, (P.E.R. 1992 — contrat n° 1) 27 mai 1992		46,44\$ T.T.C.
Travaux de thermogénération de chaudières d'asp. sur diff. rues de Mt et reconstruction de trottoirs, (P.E.R. 1992 — Contrat n° 2) 27 mai 1992		
Reconstruction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Mt (P.E.R. 1992, Groupe IX)	27 mai 1992	
Réhabilitation des terrains situés dans le parc Industriel l'Association à l'ouest du boulevard l'Assomption	27 mai 1992	

Les personnes intéressées peuvent se



VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTRÉAL

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-007339-912 500-18-000083-924

CAISSE POPULAIRE ST-EDOUARD DE MONTRÉAL

corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 450, Beaubien Est, dans la cité et district de Montréal, partie demanderesse contre MONSIEUR REAL GOULET, résident et domicilié au 825, Bord du Lac, app. 01, à Dorval, district de Montréal et 2423-1771 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1360, Marie-Anne, dans la cité et district de Montréal, parties défendresses et LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis en

TOURNANT THE
IN UGE FIEF
OST GE BAS F
N HUA LISSA

service de Publicité
842-9645

1—Hôtelier.
2—Matériau constitué
de petites pierres. —
Auplé.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

130 Maisons de campagne

STE-ANNE DE SOREL PRÈS DU ST-LAURENT
Bungalow à rénover, 3 c.c., s./lavage.
Terrain 10 000 pi.ca. avec arbres.
Près d'une marina
54 000 \$ ou possibilité location 540\$/mois
(514) 667-0624
19-05-92

130 Maisons de campagne

A ST-DAVID: 1-1/2 de Mtl. Maison ancestrale rénoverée avec goût, 3 étages, 5 c.c., cuisine d'éto, grand terrain, 75 000 \$/mois. 522-6454

CANADIENNE, en pierre des champs, près d'Orford, 12 ans, 3 s/bains, foyer, garage, 5 acres, 100 000 \$, 819-846-4370.

EARSCOTT: Près Lac Manawapip, maison en bois, 3 c.c., terrain à acres, 95 000 \$ ferme. Pas d'agent 596-1091 (819) 838-4498

REVE DE CAMPAGNE EN ESTRIE
Ferme habitable à l'année, 65 acres en copropriété, rivière, possibilité limitée, vendue meublée (tv - prêt à habiter), très chaleureux, idéal pour amis de la terre, proximité de villégiature, lac, 2 E.C., frontière américaine. Portes ouvertes sur rendez-vous: 69 000 \$, directement du proprio.

ST-ANICET
Ferme 104 acres avec écurie, 105 000 \$, inf. 1-377-4177.

ST-DONAT: En montagne, accès plage Quatuor, contr. 90, 3 c.c., s/bains, foyer, meublé, 104 900 \$/mois. Charles 939-4552 (jour) 585-4444 (soir).

132 Chalets

BORD LAC, Lanauville, privé, 4 saisons, foyer, luminosité 3432 pi.ca., 68 000 \$, Re/Mox Inc. inf. Lise Gauthier: 1-759-3028.

GRAND chalet à vendre au lac du Cerf, après 18h 627-1000.

LAC LABELLE, 44 000 pi.ca., fianc de montagne, accès par eau, meublé, etc. 38 000 \$/mois après 18h 679-3661.

MAISON DE CAMPAGNE, bord de lac, meublée, située à St-Paulin (près de LaSalle), vente rapide, propriétaire M. Barthe, 39 500 \$/mois possibilité de location. Appr. 16h 433-2668. Après 18h 514-437-9703.

ST-DONAT, lac La Montagne Noire, chalet style suisse, rénové au complet en 90, à 100 pi. lac, chauff. élec. 50 000 \$/mois 435-5223.

ST-CHES et ST-DENIS, 2 chalets meublés, bord St-Henri, terrain paysager. 651-5342, 1-785-3059.

134 Terres/fermes

A 12 KM de Val David, 97 acres, source eau d'écoulement. 668-4652.

BEAUCE, la Guadeloupe, maison, grange, machinerie, 220 acres de terrain, 420 000 \$ de base 95 000 \$.

1-418-459-6893

COMITÉ de Valdieu, ouest de Montréal, approx. 310 arpents, maison, 4 c.c. + machinerie et bâtiments incl. Monts de 600 000 \$, peut coopérer avec agent 613-932-2013.

FERME CHEVALINE, 30 stables, piste de course, 39 arpents, maison + 3 bâtiments 280 000 \$ 1-754-2116.

FERMETTE, 312 arpents, maison constr. 1976, écurie neuve. 687-8873.

FERMETTE, face Rivière Richelieu, Cottage, armées chêne blanc, pl. bois franc. Impeccable 139 500 \$ Mario Bague Inc. inf. 514-658-0628.

LAPRAIRIE, maison canadienne, écurie, manège ext., 41 acres boisés, 10 min. port Champlain, à louer ou à vendre 1200\$/mois 637-0879.

PETITE FERME, zone vert, 30 acres environ, située St-Alphonse de Granby, près sortie 66, prairie, petit bois, pour ranch, etc. 2 étages + 1 poulailler + 1 garage + 1 ferme, 1 tracteur de ferme + équipement, maison de pierre 7 1/2 pièces, 2 s/bains, 90 000 \$/mois négociable pour acheteur sérieux 514-753-4598 de 17h à 21h.

ROXTON POND, terre 34 arpents, bosé, ruisseau, chutes, petit chalet, 12 x 16 749-8198.

TERRES et terrains disponibles partout au Québec, consultez la revue.

Terres et terrains de Québec
Disponibles en toute. 514-448-6151.

135 Terrains

A 10 MIN. de St-Jovite, bord de lac, boisé propre. 1-224-5876.

A MORIN-HEIGHTS, Domaine Lac Alpin, ent. 190 lots boisés, calme, près ponts sc. à la p. lac, golf, golf, golf, 0,115 à 0,695. 327-2323.

A ST-MARTIN, choix de terrains de 8000 à 15 000 pi.ca., avec services, beau secteur, des occasions, taxes basses, jour ou soir. 1-427-2906.

ACRES (14), avec étang de pêche, camping possible. 418-335-3753.

BORD DE L'EAU, rivière des Mille Îles, St-Eustache 473-1529.

DORION, 226 000 pi.ca., terrain industriel/commercial, facilité d'accès, 484-7159, 488-9261.

SITE EXCEPTIONNEL, sur Lac Mégantic, 330 pi. sur lac par 1200 pi. de profond. Partie boisée et partie gazon. Vue panoramique sur Mont Mégantic, et soleil couchant. A moins de 1 km de la ville. Possibilité de division. Coût: 297 000 \$. 819-583-0909.

STE-ADELE, 3 terrains de 16 000 pi.ca., 25 000 pi.ca. et 27 000 pi.ca., cadastrés et piquetés, aqueduc municipal, accès notarié au lac Millétrie. Vente rapide 8000 \$ à 10 000 \$.

1-432-1271

135 Terrains

Trois-Rivières

- Terrain à vendre, 1,6 million de pi.ca., 0,85 \$/pi.ca.
- Situé à l'intersection des autoroutes 40 et 55 à l'intérieur du développement DOMAINE DE TOURAINE aux limites du futur CENTRE D'ACHATS SUPRA RÉGIONAL (dont la construction doit débiter en 1993)
- Terrain peut être vendu en bloc ou en parties de 10 500 pi.ca.

(819) 377-2414

19-05-92

135 Terrains

TERRAIN BORD DE LAC DANS LES LAURENTIDES
Développement Mont-Lac. Lac Louvet, situé à la Conception. 15 minutes Mont Tremblant, 25 terrains disponibles, 1 acre et plus, 165 pi. de façade sur lac.
819-425-7213 ou 819-686-3027
819-686-7193 ou 819-449-6154

TERRAINS BOISÉS pour chasse au chevreuil de 100 acres à 1500 acres, région Mont-Lac. 1-819-449-6154.

TERRES et terrains disponibles partout au Québec, consultez la revue.

Terres et terrains de Québec
Disponibles en toute. 514-448-6151.

160 Appartements-logements à louer

2 SUPER 5 1/2, neuvs, 2 c.c. fermées, entrées lav./béc, Puits de lumière + interphone. 6505. Libre imm. 1er juillet 523-3993, 524-4093.

4823 ET 4827 DE LAROCHE, près St-Joseph, grands 4 1/2 et 3 1/2, 28 & 36, entièrement rénové, lav.-béc, entrée lav./béc, stat. à l'arrière, 6505 et 4905 non chauffés, bien solés. 272-2781, 495-4633.

A 3611 ST-URBAIN coin Prince-Arthur, 5 1/2, neuvs, 2 chambres, sécuritaire, tranquille, 7550\$/mois. 646-1281 ou 288-1833. R. Legault.

A 5 MIN. métro Jean-Talbot, 5 1/2 repnt. 507-24-2522.

AHUNTSIC, Place Meilleur, app. neuvs, 2 1/2, 3 c.c., 527-4606.

AHUNTSIC, grand 5 1/2 + s/bal, non chauffé, près de tous les services, 10 481 Waverly, près d'H-Bourassa, 8255 nég. 628-0589, 522-2642.

AHUNTSIC, neuvs, 2 chambres fermées, entrée lav./béc, lav.-béc, bryeur, dispendeur, comp. pour parking. 382-9224.

AHUNTSIC-Place Fleury
Rue tranquille, quartier olympique, haut duplex, 5 1/2 fermé, chauffé, 6505. 733-8611.

AIRE OUVRE, quartier olympique, 1400 pi.ca. (7 1/2), bien éclairé. 5505. Près 254-7712.

AVE RIDGEWOOD - SOMMET MONTAGNE
A louer, grand 3 1/2, ensoléillé, insonorisé, grand balcon, piscine ext., environnement paisible, près U de M. 6105/mois. Libre juillet. 341-5821.

BAS DUPLEX, 6 1/2 chauffé, Au 8364 de Reims. Fax: 331-2941.

BIEN SITUÉ, près métro Verdun 5 1/2, 36, 4655, 4 1/2, 28, 4405, entrée lav./béc, JUIL. 789-6455.

BORD DE L'EAU, lumineux 10 1/2 dans HOUEAU-SOUEAU, garage, accès piscine 13758 CHAUFFÉ. 334-9050.

BOUL ST-JOSEPH, lumineux 5 1/2 chauffé, calme, beaux vitraux. Libre juil. ou août. 753-1523-1945.

BOUL ST-JOSEPH-EST, 3 1/2, chauffé, calme, juin-juillet. 4755, 521-4498.

BOUL ST-MICHEL/MAISON, app. loft, neuvs, 1 c.c., s/b, 5505. Log 5 1/2, 28, 5255. 721-2145, 514-5882.

BOURBONNIER (5622-5624)
5 1/2, 2e étage, beau, propre, éclairé, garage, grande remise au s/b, beau quartier, près bus, Rosemont, près hôpital. Bellechasse, parc, jardin, piscine. 5505.

473-4379, 523-1182 locat. 231.

C.D.N., 2 1/2 très propre, semi-meublé, cuisine/éto, lav./béc, chauffé, tapis, tentures, idéal pour professionnels ou étudiants 4255 Références. 385-0419.

C.D.N., 3 1/2 neuvs, entrée privée, près U de M. libre. 307-7078.

C.D.N., 5 1/2 très propre, tranquille, près tous services, haut duplex, chauffé, esp. garage. 7758 Références. 385-0419.

C.D.N. FAUT VOIR!
Linton/Hudson, grands 3 1/2 et 4 1/2, propre, calme, jolies, chauffé, équipé, bande, 3c, très ensoléillé, près U de M. centre commercial, hôpital, parc, nég. concierge. 342-8407.

C.D.N., BAS DUPLEX, 2 pos de Jean-Baptiste, louer ou vendre. 8 places, 2 s/bains, chauff. 5501 McKenna. Références 343-0859. V.P. pas d'agent.

C.D.N., ad. Westmount, BAS DUPLEX, 9 p, 3 s/bains, jardin, chauff., équipé, juil. 307-0309 et U de M. 15505. 341-8861.

C.D.N., neuvs, 6 1/2, haut, chauffé, eau chaude froide. 8605/mois. Préf. anglais, références. 345-1577.

C.D.N., 3 1/2 rénové, équipé non chauffé, propre, tranquille, près métro, autobus et centre d'achat. Le voir c'est l'apprécier. 3555. 737-0770.

C.D.N., Clarendon 3 1/2 - 4 1/2, chauffé, près métro Vendôme. 484-7159, 488-9261.

C.D.N., face U de M. rue St-Jovite, Grands 3 1/2 - 4 1/2, propres, cuisine/éto, frigo. 1er juil. 345-0625.

C.D.N., près U de M. hôpital, métro, autobus, rue Mc Kenna, 3 1/2, neuvs, prêt, juillet. 339-7393.

CARRÉ ST-LOUIS, face au parc, élégant 2 c.c., alc., terrasse, foyer, 5 s/bains, eau, équipé. 10755. 281-1495 ou 284-1769.

CARRÉ ST-LOUIS, grand 7 1/2, éclairé, terrasse, foyer. 11005. 288-5586.

CARTIERVILLE 5 1/2, style condé, 5955 6000 Chevalier. 383-4843.

CARTIERVILLE 6 1/2, haut duplex, chauffé, eau chaude, juil. 331-8157.

CARTIERVILLE 6 1/2, haut duplex, élect. pos., secteur tranquille, ent. lav./béc, 334-7005.

CENTRE-VILLE, rue St-Hubert, métro Sherbrooke, aire ouverte, réf. à louer, 2 chambres, semi-équipé. Libre juil. 271-2788.

CH-COLOMB, près Villars, haut duplex, très beau, 5 grandes pièces ensoléillées, poêle, frigo, entrée privée 6755 chauffé, 271-2788.

CHATEAU, 5 1/2, 4955. Porthenos 4 1/2, 4355 élect. locat. 529-6124.

CHATEAU LAUZAN
2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 335-3362.

CHEMIN STE-CATHERINE
Superbe haut duplex, grand 7 1/2, 4 ch. à c., alc., terrasse, foyer, chauffé. Près Hôpital Ste-Jasine, Collège Bédard et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur.

2205/mois. Libre immédiatement. 737-7554, demandez Pierrette Villand.

CHRIST-COLOMB, près Villars et métro J-Talbot, Grands 5 1/2 chauffé, très propre, éclairé, poêle, ent. lav./béc, aluminium. 276-9080.

1-432-1271

135 Terrains

Trois-Rivières

- Terrain à vendre, 1,6 million de pi.ca., 0,85 \$/pi.ca.
- Situé à l'intersection des autoroutes 40 et 55 à l'intérieur du développement DOMAINE DE TOURAINE aux limites du futur CENTRE D'ACHATS SUPRA RÉGIONAL (dont la construction doit débiter en 1993)
- Terrain peut être vendu en bloc ou en parties de 10 500 pi.ca.

(819) 377-2414

19-05-92

160 Appartements-logements à louer

5500 MACDONALD
2, & 3
Chambres — Suites
IMMEUBLE LUXUEUX
Toutes commodités
Occupation immédiate
ou plus tard
487-5525
19-05-92

DAVIDSON/569-561: Bas, cour, petit 4 1/2 rénové, p-parlo, murs int. peints, 4605 - 3e, joi 4 1/2 rénové, p-parlo. 3803. Références 267-0732.

DES ÉCOTES près Beaubien, 6 1/2, bas duplex et s/bal, ent. restauré, bas franc, boiserie, fresque, quartier recherché. 1er juil. 6505. 729-1538.

DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge ou la situation de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

DORION près Sherbrooke, 6 1/2, 5055. Jul. 449-2535, 492-5402. 301.

EARNSCOTT, 4354, près Montclair et métro Villa-Maria, grand 7 1/2, haut de duplex, nouvelle cuisine et s/bains, boiserie originale, foyer, cuisine et frigo incl. non chauffé, 9255. 1er juil. 6105/mois. Libre juillet. 341-5821.

ED-MONNETT et Sterling, Queen-Mary coin Victoria 5 1/2 chauffé, équipé. 341-6148.

FACE PARC: 4 1/2 fermé, 3576, St-Gemmes, calme, près métro Préfontaine. 4605. Libre juil. 523-5704.

GR. 4 1/2, 3 1/2, près métro chauff. élect. 4605, 3805. 276-4759.

ISABELLE COIN MC DONALD, 3e et dernier étage, grand 5 1/2, bien éclairé, cuisine rénoverée, chauff. élec. 6905, concierge, autobus à proximité. 6505. 695-2730.

L.D.R., 6 1/2 chauffé, taxe d'eau incl. près Cegop. 6505. 667-0540, soir.

L.D.R., Magnifique bord de l'eau, spa/éto et lumineux 3 1/2, terrasse incl. jardin privé, chauffé, lav./béc incl. Prop. sur place. 5505. Libre juin ou juillet. 649-6657 ou 667-2593.

LACOMBE, près U de M, métro, secteur recherché. Haut duplex 6 1/2, chauffé, rénové, lav./béc, lav.-béc, incl. 9505. 301-342-3636. Jour 278-2422.

LE ROULEDUE
Tradition, distinction. U de M., ED-MONNETT. Superbes 4 1/2 et 3 1/2, métro. A partir de 245 \$/sem. 735-7529, 273-7522, 343-5973.

METRO JOLLETTE, 3 c.c. fermées, semi-chauffé, entrée lav./béc, 5505, 525-1306 après 18h.

METRO COTE STE-CATHERINE 7 1/2, bas duplex, entièrement rénové, chauffé, éclairé, jardin, garage. 10005. 735-1957.

METRO JEAN-TALON, lumineux 5 1/2, entièrement rénové, foyer, 2e ou 3e étage, 3 ch. fermées, lav.-béc, fourni, ent. lav./béc. Double. 1er juil. 271-5824.

METRO PAPINEAU
5 1/2, 2e ou 3e, très propre, chauffage élect., entrées lav./béc, possibilité stationnement. 526-2891.

N.D.G., 7 - 1/2, bas duplex, foyer, boiserie, rénové, non chauffé, entrée lav./béc. 2e étage. 6505. 1-774-6378.

N.D.G., Terrebonne, 6 1/2 rénové, 6705, libre, 5 1/2, 6425, juillet, garages, près services. 674-7667.

N.D.G., bas duplex 6 1/2, près Vendôme, juil. 7305 non chauffé. 5em. 847-5016, w/et et soir 486-7505.

N.D.G., bas duplex, 5 1/2 chauffé, 6505, 6505, 482-5025.

N.D.G., grand 7 1/2 + cave et salle de lavage, haut duplex, très propre, garage, métro, non chauffé, 1er juillet. 8165-481-6981.

N.D.G., grand et beau 4 1/2 chauffé, équipé, rénové, 6005. Près métro Villa Maria. 481-0045, 735-5957.

N.D.G., près métro Villa-Marie, rue Brodeur, haut duplex 7 1/2, foyer, 1er juil. 9605 chauffé. 482-9980.

N.D.G.: Beau 4 1/2, bien situé, près métro, chauffé, eau chaude. 6555. Tel. 393-1222.

OUEST, av. Canard, haut duplex 7 1/2 rén., cuis. électr. chauffé, 6705, jardin, 2 s/bains. 9255. Avec gar. 9055. 738-6867 ou 738-8987.

OUTRENT 2 X 4 1/2, 6005 occup. 1er juil. et 6505 occup. 1er juil. chauffé, eau chaude, cuisine/éto, buanderie, balcon, concierge, propre, possible, près métro 270-3129.

OUTRENT 7 1/2, haut duplex, rue Du Mont, 1 1/2 s/bains, garage. 1 020 \$ chauffé. 733-4192.

OUTRENT ADJ., 6 1/2 haut duplex rénové, chauffé, garage, près U de M. 9005. 731-5978.

OUTRENT adj., grand 6 1/2, 2e, près U de M. clair, rue tranquille. 8505 non-chauff. 731-9995.

OUTRENT près Louvet. P-à-tem. 1 1/2 meublé, chauff. propre, tranquille. 1er juil. - 1er sept. 3505. Références. 270-3077, message).

OUTRENT rue Harbord. Haut duplex 7 1/2 rénové, foyer, boiserie chêne, balcon, non-chauffé, stat. 1er juil. 15505. 738-9163.

OUTRENT, 3e, grand 5 1/2, très éclairé, foyer, stat. 1005 chauffé, libre 1er juil. 581-7771.

OUTRENT, 5 1/2, eau chaude, chauffé, jolies. Tranquille Couple. 737-3995 ou 729-3772.

OUTRENT, 50 Wilkade, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, chauffé. 849-7061.

OUTRENT, Davaor, 9 1/2, bas duplex. Aussi 5 1/2, entrée seul. 344-0009, 654-8193.

OUTRENT, Start, 9 1/2, spacieux, haut duplex, chauffé, électroménagers, boiserie, balcon, garage, 14005. 274-6000, 271-6529.

OUTRENT, face au Mont-Royal, 33 chemin Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873.

164 Condominiums à louer

A AHUNTSIC: Le Square Grasset. Très sélect, très grand 4 1/2, tous les électro. 1,0955. 385-9933.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La souveraineté, oui mais laquelle ?

Pierre Marc Johnson
nie être devenu
partisan du statu quo
constitutionnel

Pierre Marc Johnson

L'auteur, ancien
premier ministre péquiste,
nous a fait parvenir
cette mise au point
sur ses récents propos
concernant la souveraineté

LE TRAITEMENT un peu rapide donné dans certains journaux, dont le vôtre, à des propos rapportés par le *Journal de Montréal*, puis repris par la Presse canadienne, m'oblige à une mise au point.

Le Québec amorce à nouveau des débats qui polariseront l'opinion et mettront à l'épreuve le sens de l'équilibre dans l'outrance verbale, l'exagération, les coups de cœur et la démagogie.

Le seul acte de foi public qui vaille d'être fait, à ce stade, c'est celui de renouveler son attachement à la démocratie, à la tolérance en même temps qu'au respect du peuple québécois souverain et libre de ses choix.

L'idée même de ce que signifie la souveraineté politique réelle des États est partout en pleine transformation.

Le mardi précédant les révélations dans ce qu'on appelle maintenant « l'Affaire Morin », j'ai accordé une entrevue de deux heures à des journalistes du *Journal de Montréal*. Le résumé et des extraits de cette entrevue ont été publiés le samedi suivant les révélations dans l'« Affaire Morin ».

Lors de mes échanges avec le *Journal de Montréal*, il a été question longuement du Sommet de Rio, de relations entre pays riches et pays pauvres, de transferts financiers et technologiques, d'environnement et de développement, d'éducation et d'économie mondiale et américaine ainsi que de la situation de Montréal.

Le *Journal de Montréal* fait largement état de ces sujets dans sa publication du samedi 9 mai. J'ai accepté qu'on me pose toutes questions y compris sur l'actualité politique avec, cependant, dans mes réponses, un comportement de réserve et de discrétion sur ce sujet, comme je me suis toujours imposés depuis que

j'ai quitté la politique québécoise.

Pour un observateur attentif des dossiers constitutionnels et de la question nationale, rien dans mes réponses, n'était « nouveau » ou différent, en substance, de ce que je disais en 1983-84, lors des grands débats qui secouèrent le Parti québécois et qui menèrent à la démission de certains ministres. Je n'étais pas de ce groupe qui avait alors signé la lettre sur la « nécessaire souveraineté » au moment de leur démission du Cabinet de M. Lévesque.

Le journaliste du *Journal de Montréal* exprime son « étonnement » devant ma « réserve » quant à mon vote au référendum à venir : pourtant, personne — sauf peut-être M. Bourassa — ne connaît ni la question ni par qui elle sera posée aux Québécois, ni même, d'ailleurs, s'il n'y aura qu'une seule question. Comment ne pas avoir de réserve devant pareil flou politique ?

Il n'en fallait pas plus pour que, dans la tourmente de l'« Affaire Morin », une non-nouvelle devienne une manchette pour la Presse canadienne qui devait reprendre de son cru ce texte du *Journal de Montréal* et qu'on le présente (sous forme de monument à ériger la notion du « hors-contexte ») comme une intervention dans l'actualité chaude du Québec.

À travers mes journées occupées à la pratique du droit, la correction des examens de mes étudiants, le suivi de mon dernier voyage pour les Nations unies, en l'absence de bureau de presse, j'ai dû assister, cette semaine, au déroulement frénétique de quelques procès d'intentions et de leur retransmission de plus en plus embrouillée dans les médias électroniques, le tout venant ébrécher un silence que je cultive jalousement depuis 1987.

J'ai cessé il y a longtemps de fréquenter régulièrement les professionnels du journalisme politique; cela m'a fait oublier que la recherche du « scoop » oblige parfois à des raccourcis : mais, me présenter comme satisfait pour l'essentiel du statu quo fédéral, voilà qui est injuste et incorrect.

Puisque les choses en sont là, cette mise au point ne serait pas complète sans que je doive évoquer, sans l'avoir recherché, quelques éléments des enjeux des prochains mois et la perspective avec laquelle je les aborde.

J'ai toujours considéré que la souveraineté politique du Québec était un moyen de développement du peu-

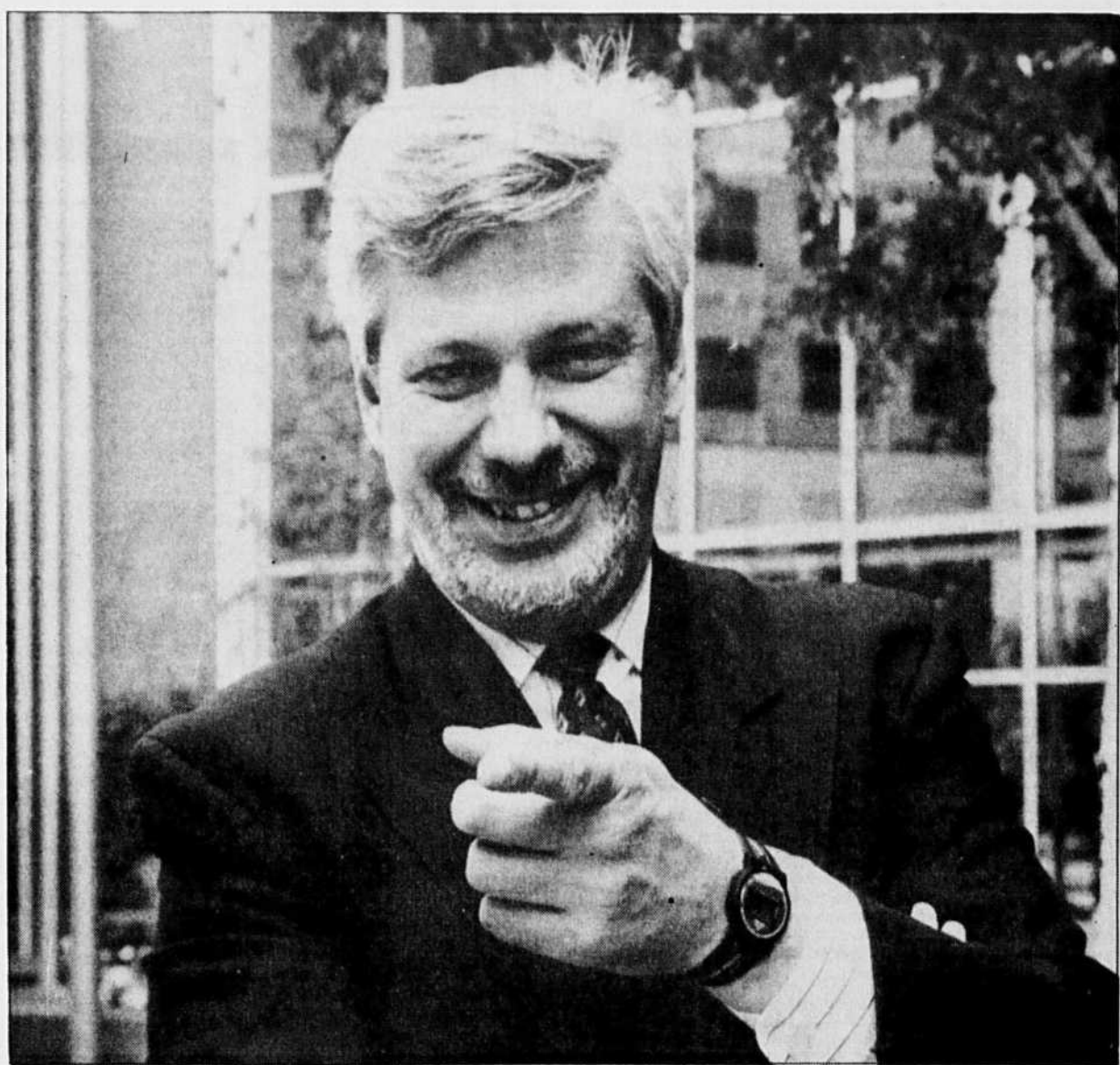


PHOTO JACQUES GRENIER

Pierre Marc Johnson nie s'être converti au fédéralisme canadien.

ple québécois. Ce moyen (et non cette fin en soi), tant que j'ai été en politique, je l'ai défendu avec conviction et loyauté envers des milliers de militants et collaborateurs. J'ai toujours consacré mes énergies au déploiement et à la consolidation des forces du Québec et au développement de son peuple.

Je ne renie rien de ces moments dont je conserve un chaleureux souvenir et je ne m'associerai jamais à quelque situation qui affaiblirait le Québec. À cette période, tout comme maintenant, je n'ai jamais considéré en dépit du carcan, des aberrations bureaucratiques, des contraintes et frustrations qu'il implique souvent, que le fédéralisme constituait une prison despotique, malgré les obsessions et attitudes inacceptables de la GRC.

Je ne crois pas plus à la pensée magique d'un fédéralisme renouvelé qui réglerait tous nos problèmes qu'à une souveraineté politique qui ferait de même; nous vivons dans un monde complexe, exigeant ou la force du nombre semble souvent l'emporter sur les projets d'action isolés.

L'idée même de ce que signifie la souveraineté politique réelle des États est en pleine transformation en Scandinavie, en Europe de l'Ouest et de l'Est, en Asie centrale et ailleurs.

Notre situation géopolitique fait de nous une société fragile en Amérique qui doit savoir maîtriser les instruments de sa survie, les moyens de durer et l'adaptation rapide; il nous faut aussi savoir être solidaires, agir avec cohésion et lucidité.

Dire cela, relativiser notre position dans le monde, n'est pas tuer l'espoir; c'est plutôt assurer les bases de ce que constituent nos actions collectives et un avenir solide.

René Lévesque avait saisi et anticipé, mieux que quiconque, ces exigences d'un monde où plus rien n'est statique, même pas la définition de souveraineté politique ou de la souveraineté association.

Après cinq ans de débats à temps plein au Québec et au Canada, les dates, la question ou les questions référendaire(s) ne sont pas connues. C'est détournement d'énergie nous empêche de gérer efficacement les conséquences d'une récession mondiale,

avec le drame du chômage ici et nos difficultés à nous adapter à des transformations économiques où seules les collectivités les plus fortes, les plus productives, les mieux formées pourront s'enrichir.

Comme plus de 3 millions de citoyens-électeurs, je sais que j'aurai à vivre en 1992 un débat et un scrutin.

Au moment où le Québec est sur le point de s'engager dans rapport de force important, ma démarche personnelle impliquera :

- le rejet de l'insignifiance et de la facilité des discours simplistes;

- la conscience du fait qu'au lendemain du décompte des votes, nous devons vivre entre nous comme Québécois et continuer à amplifier nos échanges avec nos voisins, quoi qu'il advienne.

Mais surtout, nous devons, comme individus et comme collectivité, savoir ensemble relever des défis importants pour l'avenir de nos enfants.

C'est plutôt à cultiver ces conditions nécessaires de progrès et de force que je veux m'employer.

L'aliénation fédérale ou l'éternel retour

Pierre Vadeboncoeur

LE PROBLÈME est actuel et historique. Il remonte au moins jusqu'au début de la guerre. À chaque fois que, dans la fédération canadienne, des Québécois ont voulu vraiment représenter les aspirations québécoises, dans divers partis fédéralistes, ils ont dû rompre avec ces partis. Formation du Bloc populaire, avec Maxime Raymond, pendant la guerre. Démission des éléments québécois du NPD, en 1963. Fondation du MSA, puis du PQ, avec René Lévesque. Fondation du Bloc québécois, avec Lucien Bouchard. Bref, tous les partis. C'est une constante. D'ailleurs, on peut la relever jusqu'à l'époque de Henri Bourassa. Mais quelle espèce de loi peut expliquer cette constante ?

Le cas du Parti libéral est spécialement intéressant. Je ne vois pas que des personnalités de ce parti aient jamais, en cinquante ans, représenté dynamiquement le Québec dans ses relations avec Ottawa, se soient posés en champions des intérêts du Québec (sinon si peu, et de manière purement défensive et non sans abandonner au fédéral quelques morceaux par-ci, par-là); je ne vois pas qu'elles aient eu une politique de contestation à l'égard d'Ottawa, qu'elles aient sérieusement cherché à obtenir plus de pouvoirs pour le gouvernement du Québec, ni qu'elles se soient comportées en représentantes sûres et vraiment motivées du Québec. Ce n'était pas dans leurs gènes. Cinquante ans, au moins. (Sauf pour le bref épisode des débuts de la Révolution tranquille, dans un gouvernement où René Lévesque, sans être le maître de la politique du parti au pouvoir, l'influença sans doute pendant trois ou quatre ans.)

Ce que l'on voit dans ce parti depuis tout ce temps et peut-être depuis toujours, c'est une attitude équivoque, ratoureuse, suspecte, insincère, politicienne, et chroniquement dangereuse

Le PLQ ne s'est jamais corrigé de sa propension à préparer au Québec la politique d'Ottawa et à servir ici d'intermédiaire du fédéral.

pour nos intérêts les plus profonds. On ne peut jamais se fier à ces gens-là. Je ne fais pas ici de l'impressionnisme, ni du pamphlet. J'essaie de décrire aussi exactement que possible, mais globalement, de manière à l'isoler pour le considérer, un phénomène politique. Il faut croire que c'est un phénomène d'aliénation.

Le régime fédératif, pour nous, a sans doute été bien aliénant pour que, en situation permanente d'intérêts divergeants et donc conflictuels, une sorte de neutralité pareille finisse par s'instaurer au point de paraître d'emblée une normalité. Le Parti libéral ne s'est jamais corrigé de sa propension à préparer au Québec la politique d'Ottawa et à servir ici d'intermédiaire obligé et obligeant du fédéral.

Quand l'avez-vous jamais vu se redresser, parler directement et directement en notre nom, s'élever de lui-même contre le fédéral ? Cela ne s'est pas vu, sinon en apparence et pour mystifier l'opinion. C'est à peine si le parti de M. Robert Bourassa, même talonné par le PQ, s'affirme devant Ottawa, et, s'il le fait, c'est en multipliant, pour le vis-à-vis, les indications contraires !

Il se contente par ailleurs, à notre intention, de faire de la fumée : rapport Allaire, pratiquement abandonné sitôt adopté, « agitation » interne de son « aile nationaliste », — bouillies pour les chats. Le fond reste le même. Le PLQ, qu'est-ce que c'est ? C'est le trio Bourassa, Rémiand, Ryan, et, franchement, regardez-moi ça : ont-ils l'air de représenter quelque chose ?

Encore une fois, je tente de définir une situation, rien de plus. Car il s'agit de la réalité la plus importante qui soit et qui pèse depuis fort longtemps sur la politique québécoise.

Ici, un paradoxe. Le fédéralisme canadien a causé l'étrange aliénation partisane que je décris, mais, par un effet en retour, celle-ci doit être sans doute complotée pour une cause majeure de l'anti-fédéralisme des Québécois. Ainsi donc, le fédéralisme, au second degré, ici, est cause de son propre déclin.

Mais tout cela, y compris les scissions mentionnées au début de cet article, semble faire la preuve d'une chose. Le fédéralisme, qui est un système de relative égalité entre entités politiques qui se concertent et peuvent aller jusqu'à définir pour elles-mêmes une existence propre assez mineure, ne convient pas à deux entités distinctes, de forces disproportionnées et dont la politique de l'une se définit par sa domination sur l'autre.

En pareil cas, la moins avantageuse peut sortir du système et se libérer tout à la fois de son vis-à-vis, aussi bien que, chez elle, des partis qui la trahissent.

Plaidoyer pour Escriva de Balaguer

Richard Bastien

Économiste au ministère fédéral
des Finances à Ottawa

« POUR ÊTRE divin, il faut être très humain. »

C'est ce qu'affirmait souvent Mgr Josemaria Escriva, le fondateur de l'Opus Dei, dont la béatification sera proclamée demain 17 mai par le pape Jean-Paul II.

Tout comme la vie de Mgr Escriva, cette béatification ne va pas sans susciter bien des remous dans certains milieux. Elle vient pourtant confirmer la sainteté de vie de ce prêtre espagnol qui, au dire de la plupart de ceux qui l'ont connu, était plus humain que tous.

Franc et spontané, il avait une sorte d'aversion naturelle pour les manières trop cérémonieuses. Ce qu'il praisait avant tout, c'était la sincérité et la liberté personnelle. Son tempérament énergique et sa forte personnalité étaient équilibrés par un sens de l'humour affiné et un sourire plein de tendresse. Il aimait les chansons romantiques de son époque et rien ne lui plaisait davantage que de chanter en chœur avec ses collègues et amis. Sa personnalité attirait une multitude de visiteurs de passage à Rome. Un journaliste américain résumait ainsi ses impressions : « Il donne un air humain à la sainteté. »

L'appel universel
à la sainteté

La doctrine du fondateur de l'Opus Dei est solidement enracinée dans l'Évangile et le Magistère de l'Église. Ce qui la distingue, c'est l'insistance sur le fait que tous les chrétiens sont appelés, de par leur baptême, à être des saints.

Et, si l'appel universel à la sainteté fut une des grandes idées du Concile, c'est en partie parce que Mgr Escriva en a fait son thème de prédilection dans les décennies qui l'ont précédé.

Ordonné prêtre en 1925, Mgr Escriva commença son ministère sacerdotal dans une paroisse rurale près de Saragosse en Espagne. Trois ans plus tard, il se retrouva à Madrid où, en plus d'accomplir des tâches d'aumônerie et d'enseignement, il prépara un doctorat en droit. C'est là que, le 2 octobre 1928, il a une vision très nette de sa mission : ouvrir un nouveau chemin de sainteté dans l'Église pour tous ceux qui veulent sanctifier leur travail ordinaire au sein des réalités du monde.

Si on désire comprendre l'Opus Dei, c'est précisément cette notion de sanctification qu'il faut examiner. Ce

Qu'y a-t-il de mal à affirmer l'unité de la vie séculière et de la vie spirituelle ? Qu'y a-t-il de mal à affirmer que cette unité est aussi accessible aux laïques ?

que Mgr Escriva a prêché à temps et à contretemps, c'est que les gens ordinaires — mariés ou célibataires, hommes ou femmes — peuvent vivre une vie pleinement chrétienne et atteindre à l'héroïsme des vertus en vaquant à leurs activités quotidiennes.

La sanctification n'est pas affaire de privilèges, elle n'exige pas que l'on se retire du monde, disant-il sans cesse. Dans une homélie prononcée en 1967 à l'Université de Navarre, il résumait ainsi sa pensée : « Dieu vous appelle à le servir dans et à partir des tâches civiles, matérielles, séculières de la vie humaine; c'est dans un laboratoire, dans la salle d'opération, à la caserne, dans une chaire d'université, à l'usine, à l'atelier, aux champs, dans le foyer familial et au sein de l'immense panorama du travail, c'est là

que Dieu vous attend chaque jour. Sachez-le bien : il y a quelque chose de saint, de divin qui se cache dans les situations les plus ordinaires, et c'est à chacun d'entre vous qu'il appartient de le découvrir. »

L'insistance sur la nécessité pour chacun de sanctifier sa vie ordinaire conduisit le fondateur de l'Opus Dei à mettre en relief la nécessaire unité de vie qui doit caractériser tout chrétien. « On ne peut séparer la religion de la vie, ni dans la pensée, ni dans la réalité quotidienne », affirmait-il.

Contemplation et action, loin d'être antinomiques, sont au contraire intimement liées et se nourrissent l'une de l'autre. Un christianisme ainsi vécu n'a rien d'une résignation timorée. Il devient plutôt affirmation joyeuse.

Une mentalité
laïque

En rappelant ainsi aux laïques que les réalités de leur vie quotidienne ne sont pas étrangères à leur foi, Mgr Escriva se trouvait à affirmer la dignité propre du statut de laïc et à proposer une nouvelle théologie du laïc. Cette théologie revêtait à l'époque un caractère proprement révolutionnaire et demeure encore aujourd'hui très controversée parce qu'elle s'inscrit en faux contre deux tendances toujours présentes dans notre monde : le cléricisme et le laïcisme.

Les cléricistes ont livré une guerre acharnée à Mgr Escriva parce que son enseignement conduit à détruire le vieux préjugé selon lequel le laïc ne saurait être qu'un instrument au service du clergé, une sorte de *longa manus Ecclesiae* s'immisçant dans les affaires temporelles.

En affirmant que la sanctification du laïc est la vocation propre des temps, Mgr Escriva se trouvait à limiter l'influence du clergé aux domaines relevant du ministère pastoral. Certes, les laïcs doivent reconnaître aux évêques et au pape une autorité pleine et entière en matière de

foi et de morale. Mais, quand il s'agit de traduire ces réalités dans le domaine temporel, les laïcs ont droit à une totale liberté.

Cette conception du laïc, entérinée par le Concile dans la Constitution *Lumen Gentium*, conduisit Mgr Escriva à exhorter les chrétiens à cultiver « une véritable mentalité laïque » en assumant leurs responsabilités et en respectant l'opinion des autres dans les matières temporelles.

Du même coup, il mettait en garde le chrétien contre la tentation « de croire ou de dire qu'il descend dans le monde pour y représenter l'Église, (ou) que les solutions qu'il donne à ces problèmes sont les solutions catholiques. Non, mes enfants, cela ne se peut ! Ce serait là du cléricisme, du catholicisme officiel... En tout cas, ce serait faire violence à la nature des choses. »

La conséquence de cet accent mis sur la liberté et la responsabilité personnelles, c'est que les rapports entre l'Opus Dei et ses membres portent exclusivement sur la vie spirituelle et la formation doctrinale. Pour tout ce qui concerne leur engagement dans le monde, les membres jouissent de la même liberté personnelle que les autres laïcs qui sont leurs égaux.

L'Opus Dei n'est ni à droite, ni à gauche, ni au centre, la politique n'étant pas de son ressort. On trouve d'ailleurs parmi ses membres des opinions diverses, voire opposées, y compris dans le domaine politique. C'est ce qui explique, par exemple, qu'à l'époque où Franco régnait sur l'Espagne, certains membres aient été emprisonnés ou forcés de s'exiler à cause de leur opposition au régime, alors que d'autres ont accepté d'y collaborer en acceptant des responsabilités ministérielles.

Le vrai
pluralisme

Aujourd'hui, les attaques contre Mgr Escriva et l'Opus Dei provien-

nent surtout de la presse laïque. Celle-ci a d'ailleurs multiplié les tentatives pour remettre en question sa béatification prochaine. Des publications dans divers pays ont été mobilisées pour discréditer les procédures du procès de béatification et remettre ainsi en cause ses conclusions. (Des accusations reposaient sur des propos qui ont été par la suite publiquement désavoués par ceux à qui on les avait imputés.)

Ironie du sort, les attaques des laïcs contre l'Opus Dei prennent généralement les allures d'une véritable guerre de religion. Les moyens utilisés relèvent du terrorisme intellectuel — on va jusqu'à parler d'une conspiration fasciste ou nazie — et s'apparentent à ceux des fondamentalistes. (Le laïcisme ne serait-il pas justement une sorte de fondamentalisme séculier ?)

Pareille férocité s'explique sans doute par le fait que l'on tolère mal que des laïcs témoignent de la nécessaire unité de vie qui doit caractériser tout chrétien. On veut bien accepter que quelqu'un ait une religion, mais à la condition qu'elle demeure séparée de la vie quotidienne, qu'elle n'ait aucune dimension sociale.

Bref, les chrétiens, même majoritaires, n'auraient pas droit aux écoles, hôpitaux ou universités reflétant leurs croyances. Seuls les athées et les agnostiques auraient droit à des institutions reflétant les leurs ! Eux seuls auraient droit à l'unité de vie ! Rien d'étonnant donc de voir les chrétiens qui, à l'instar de Mgr Escriva, proposent un sain pluralisme ou co-existeraient des institutions neutres et confessionnelles traitées de brebis galeuses par les laïcs.

Ni les cléricistes ni les laïcsistes ne peuvent accepter les principes de liberté personnelle, d'unité de vie et de pluralisme défendus par Mgr Escriva. Son enseignement est contesté comme celui du Christ l'a été il y a 2000 ans parce qu'il exigeait.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélaïr (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Fischer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction), Isabelle Baril (secrétariat à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie

Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Guay (responsable des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Laporte, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 812, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.